

Rapport d'activité

20 23



Bélesta - Boule d'Amont - Bouleternère - Casefabre - Corbère - Corbère les Cabanes - Corneilla la Rivière - Glorienes
Ille sur Têt - Millas - Montalba le Château - Néfiach - Prunet et Belpuig - Rodès - Saint Féliu d'Amont - Saint Michel de Llotes



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
ROUSSILLON CONFLENT

ÉDITO



L'année 2023 a été marquée par le changement de président le 4 octobre et l'élection d'une nouvelle équipe formée selon le principe de la mixité « grandes et petites communes ». J'ai voulu un mode d'organisation opérationnel et dynamique, consistant à spécialiser les

fonctions de l'élu en adéquation avec leurs délégations.

J'ai demandé à mon équipe d'élus de respecter quelques valeurs qui me paraissent obligatoires et essentielles : **neutralité, respect de l'intérêt général, transversalité, adaptabilité.**

Autour de ces valeurs, un travail de fond a été lancé : sur le plan humain, avec une écoute attentive des revendications et des attentes du personnel mais aussi au niveau des bâtiments et du matériel. Les dossiers sont travaillés, passés au crible. Un grand nombre d'entre eux, en attente depuis plusieurs années, ont été subventionnés et finalisés avec l'ensemble des services.

L'une des grosses avancées à retenir est la signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (Caf) et la Charte familles (MSA), le 16 octobre 2023. Pendant toute l'année, élus, agents et partenaires ont travaillé main dans la main pour établir un plan d'actions autour de grands thèmes du quotidien (voir p. 32). Je tiens à remercier très sincèrement l'ensemble des acteurs et partenaires pour leur implication et la qualité de leur travail.

D'autres événements sont à noter : En février, la signature de la convention-cadre pour la valorisation de notre patrimoine (p. 77), l'accord avec la Communauté de communes des Aspres sur le schéma directeur départemen-

tal des gens du voyage (p.33), les débuts du Projet de territoire (p. 31) ou l'optimisation du service des ordures ménagères (p. 50)...

Côté investissement, 2023 est marquée par le lancement de la construction de l'espace restaurant scolaire / accueil de loisirs à Rodès (subventions avoisinant les 80%).

Ainsi, malgré une regrettable période de turbulences, l'année 2023 a été riche et constructive. De nombreuses décisions et orientations ont été prises pour faire de Roussillon Conflent un territoire où il fait bon vivre, un territoire doté de structures modernes, opérationnelles, qui permettent de rendre un service de qualité aux populations. Un territoire maître de son avenir et dont on se doit d'être fier.

Vous trouverez bien d'autres réalisations tout au long de ce rapport d'activité, comme autant de preuves concrètes du travail réalisé par les agents et les élus de notre territoire.

Je tiens à remercier l'équipe d'élus qui m'accompagne et qui s'est investie à mi-mandat à mes côtés. Cela n'a pas été chose facile. **Mes remerciements les plus chaleureux vont à l'ensemble des agents** qui étaient dans la tourmente et l'incertitude. Pour les rencontrer quotidiennement, j'ai pu me rendre compte de leur importance, leur professionnalisme, la passion avec laquelle ils accomplissent leur tâche. Roussillon Conflent leur doit beaucoup.

Vive Roussillon Conflent.

Avec toute mon amitié,

Marc BIANCHINI

Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent

SOMMAIRE

Liste des abréviations	04
Les 16 communes	06

01 | L'institution

Organisation	11
Ressources Humaines	21
Finances	26
Projets transversaux	30
Marchés Publics	34
Communication	36

02 | Les actions communautaires

GEMAPI	43
Urbanisme	44
Développement Economique	46
Gestion des déchets	47
Lecture Publique	56
Enfance et Jeunesse	60
Restauration Scolaire	63
Petite Enfance	65
France Services	69
Tourisme	72
Fourrière animale	79

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ADS** : application du droit des sols
- ADT** : agence de développement touristique
- AFM** : Association française contre les myopathies
- AMAI** : assistants maternels agréés indépendants
- ANTS** : agence nationale des titres sécurisés
- APF** : association des paralysés de France
- CAF** : caisse d'allocations familiales
- CCAD** : conseil départemental de l'accès au droit des Pyrénées-Orientales
- CDD / CDI** : contrat à durée déterminée / indéterminée
- CFE** : cotisation foncière des entreprises
- CHSCT** : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CIDFF** : centres d'information sur les droits des femmes et des familles
- COP** : conférence des parties
- COSD** : comité des œuvres sociales départemental
- CPAM** : caisse primaire d'assurance maladie
- CRTE** : contrats pour la réussite écologique
- CST** : comité social territorial
- CTG** : convention territoriale globale
- CVAE** : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- DDFIP** : direction départementale des Finances publiques
- DDTM** : direction départementale des territoires et de la mer
- DETR** : dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGF** : dotation globale de fonctionnement
- DRAJES** : délégation régionale académique à la jeunesse
- DSP** : délégation de service public
- EAJE** : établissement d'accueil du jeune enfant
- EMR** : emballage ménager recyclable
- EPCI** : établissement public de coopération intercommunale
- ETP** : équivalent temps plein
- FCTVA** : fonds de compensations de la taxe sur la valeur ajoutée
- FPIC** : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- GEMAPI** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- IFER** : imposition forfaitaire des entreprises de réseaux
- IJ** : indemnités journalières

MAM : maison d'assistants maternels
MSA : mutualité sociale agricole
OCMACS : opération collective de modernisation de l'artisanat, des commerces et des services
OM : ordures ménagères
OPI : protection contre les inondations
OTI : office de tourisme intercommunal
PACS : pacte civil de solidarité
PDT : projet de territoire
PEC : parcours emploi compétences
PEDT : projet éducatif territorial
PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
PNR : parc naturel régional
PSCEJ : prestation de service contrat enfance et jeunesse
RGPD : règlement général sur la protection des données
RNU : règlement national d'urbanisme
RPE : relais petite enfance
RPI : regroupement pédagogique intercommunal
SACPA : société d'assistance pour le contrôle des populations animales
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SEM : société d'économie mixte
SMCGS : syndicat mixte Canigó Grand Site
SMTBV : syndicat mixte de la Têt - bassin versant
SPL : société publique locale
SYDETOM : syndicat départemental de transport, de traitement et de valorisation des ordures ménagères et déchets assimilés
TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TMS : Trouble musculo-squelettique
TVA : taxe sur la valeur ajoutée
UDAF : union départementale des associations familiales
UDSIS : union départementale scolaire et d'intérêt social
UNAPEI : union nationale de parents d'enfants inadaptés
VIT : votre information touristique
ZAE : zones d'activités économiques



ROUSSILLON CONFLENT

en 2023

16 communes

38 conseillers
communautaires

1 Montalba le Château

Maire : **Marie MARTINEZ**

📍 11 Cami d'Ille 66130 Montalba le Château
 ☎ 04 68 84 77 88
 ✉ commune-montalba-le-chateau@orange.fr
 👤 **Marie MARTINEZ**
 Alexis SIRE (suppléant)

4 Néfiach

Maire : **Patrice VILA**

📍 2 place Antonin Vails 66170 Néfiach
 ☎ 04 68 57 35 37
 ✉ mairie@nefiach.com
 👤 **Patrice VILA**
 Catherine BARNOLE

2 Bélesta

Maire : **Frédéric BOURNIOLE**

📍 1 place de la mairie 66720 Bélesta
 ☎ 04 68 84 51 73
 ✉ mairie.belesta66@orange.fr
 👤 **Frédéric BOURNIOLE**
 Jean-Michel MAILLOLES (suppléant)

5 Millas

Maire : **Jacques GARSAU**

📍 Place de l'Hôtel de Ville 66170 Millas
 ☎ 04 68 57 35 03
 ✉ mairie@mairie-millas.fr
 👤 **Jacques GARSAU** **Guy FORASTÉ**
Monique BOHER **Dominique NOGUES**
Nathalie
ESCALAÏS- **Vivien PETIT**
VERGNETTES **Sylvie VIDAL**

3 Ille sur Têt

Maire : **William BURGHOFFER**

📍 107 bis avenue Pasteur 66130 Ille sur Têt
 ☎ 04 68 84 73 12
 ✉ mairie@ille-sur-tet.com
 👤 **William BURGHOFFER** **Naima METLAINE**
Claude AYMERICH **Caroline PAGES**
Françoise CRISTOFOL **Jérôme PARRILLA**
Alain DOMENECH **Danielle POUDADE**
Jean-Philippe
LECOINNET

6 Corneilla la Rivière

Maire : **René LAVILLE**

📍 1 rue de la Poste 66550 Corneilla la Rivière
 ☎ 04 68 57 34 25
 ✉ secretariat1@corneillalariviere.fr
 👤 **René LAVILLE**
Guy LAFFORGUE
France PROFFIT

7**S^t Féliu d'Amont**Maire : **Robert OLIVE** 4, rue de la Mairie 66170 S^t Féliu d'Amont 04 68 57 80 70 secretariat@saintfeliudamont.fr **Robert OLIVE****Florence BAPTISTE****12****Rodès**Maire : **Marc BIANCHINI** 4, carrer Gran 66320 Rodès 04 68 05 81 09 accueil@villederodes.fr **Marc BIANCHINI****Jonathan BONMARTEL****8****Corbère les Cabanes**Maire : **Gérard SOLER** 13 rue Pomarola 66130 Corbère les Cabanes 04 68 84 80 06 mairie.corbere-les-cabanes@wanadoo.fr **Gérard SOLER****Monique SURJUS****13****Glorianes**Maire : **Céline DRAGUÉ** Le Village 66320 Glorianes 04 68 05 87 82 mairie-glorianes@orange.fr **Céline DRAGUÉ****Ketty SOLATGES (suppléante)****9****Corbère**Maire : **Joseph SILVESTRE** Rue du Puits-Émile-Vendrell 66130 Corbère 04 68 84 80 28 corbere.mairie@orange.fr **Joseph SILVESTRE****Ali HARIBOU****14****Boule d'Amont**Maire : **Claudine BOTEBOL** El Montado 66130 Boule d'Amont 04 68 84 87 87 mairie.bouledamont@orange.fr **Claudine BOTEBOL****Yann OHEIX (suppléant)****10****S^t Michel de Llotes**Maire : **Jean-Claude SOLÈRE** Veinat de l'Escole 66130 S^t Michel de Llotes 04 68 84 73 27 mairie-saintmichel@orange.fr **Jean-Claude SOLÈRE****Philippe GATEU (suppléant)****15****Casefabre**Maire : **Claude GOMEZ** 1 place Lambert-Coste 66130 Casefabre 04 68 84 75 92 mairiecusefabre@orange.fr **Claude GOMEZ****Jean-Jacques VINCENT (suppléant)****11****Bouleternère**Maire : **Pascal TRAFI** 6 bis Cami Réal 66130 Bouleternère 04 68 84 72 74 accueil@bouleternere.fr **Pascal TRAFI****Claude COSTE****16****Prunet et Belpuig**Maire : **Benoît BONACAZE** La Trinité 66130 Prunet et Belpuig 04 68 39 44 22 commune-prunet-et-belpuig@orange.fr **Benoît BONACAZE****Françoise DESSEAUX (suppléante)**



01

L'institution



Porte de la chapelle de la Trinité à Prunet & Belpuig

1 ORGANISATION

1.1. Les compétences

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique :
 - > Gestion de zones d'activités économiques
 - > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales
 - > Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- Politique du logement et du cadre de vie en faveur des personnes défavorisées
- Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - > Réhabilitation des anciennes décharges déclarées d'intérêt communautaire
 - > Développement maîtrisé et concerté des énergies renouvelables
- Action sociale d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et la jeunesse :
 - > Politique de gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, notamment par la gestion des équipements d'accueil, de loisirs, d'information et d'orientation
 - > Politique de gestion de l'Enfance en milieu périscolaire
 - > Études, réalisation et gestion d'équipements d'intérêt communautaire destinés au multi-accueil de la Petite Enfance (enfants non scolarisés jusqu'à l'âge de 6 ans)
 - > Gestion des restaurants scolaires et des accueils de loisirs communautaires
- Création et gestion des France services

Compétences facultatives

- Fourrière animale
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Prestation de service et coopération local
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs :
 - > Création et gestion des médiathèques
 - > Réalisation et gestion des équipements culturels et sportifs à caractère structurant
- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

1.2. L'organisation politique

Le fonctionnement de la Communauté de communes s'organise autour d'un organe délibérant, le **Conseil communautaire**, et d'un organe exécutif, le **président de l'EPCI**.

Composé de 38 élus représentant les 16 communes membres, le **Conseil communautaire** règle par ses délibérations les affaires liées aux compétences assurées par l'EPCI. En 2023, le Conseil s'est réuni à 6 reprises et a adopté 70 délibérations.

Avant d'être soumis au vote des conseillers communautaires, les dossiers sont présentés et débattus en commission et en Conférence des maires

1.3. Les instances de concertation

13 février	Commission Finances
20 février	Conférence des maires
20 février	Conseil d'exploitation Gestion des déchets
1 ^{er} mars	Conseil communautaire
20 mars	Commission d'exploitation de l'Office de tourisme
21 mars	Conseil d'exploitation Gestion des déchets
21 mars	Commission Finances
3 avril	Conférence des maires
6 avril	Commission Communication
12 avril	Conseil communautaire
17 avril	Commission Petite enfance et Jeunesse
12 juin	Commission d'exploitation de l'Office de tourisme
26 juin	Conférence des maires

26 juin	Commission ADM/Finances/ Service à la population
5 juillet	Conseil communautaire
30 août	Commission Urbanisme
26 septembre	Conseil d'exploitation Gestion des déchets
4 octobre	Conseil communautaire
4 octobre	Conférence des maires
11 octobre	Conseil communautaire
16 octobre	Commission d'exploitation de l'Office de tourisme
31 octobre	Conférence des maires
15 novembre	Commission Service à la population
28 novembre	Conférence des maires
12 décembre	Conseil communautaire

1.4. Le Conseil communautaire

Suite à la démission du Président **William Burghoffer le 11 septembre 2023**, le Conseil communautaire s'est réuni le 4 octobre 2023 pour élire **Marc Bianchini**, maire de Rodès, en tant que nouveau président. La nouvelle assemblée est composée de 8 vice-présidents (précédemment 11), de 16 membres du bureau et de 38 élus communautaires.



Du 1^{er} janvier au 3 octobre 2023

LE BUREAU DES ÉLUS



William BURGHOFFER
Président
Ille sur Têt



Jacques GARSAU
1^{er} Vice-président
Millas



Patrice VILA
2^e Vice-président
Néfiach



Pascal TRAFI
3^e Vice-président
Bouleternère



René LAVILLE
4^e Vice-président
Corneilla la Rivière



Marc BIANCHINI
5^e Vice-président
Rodès



Florence BAPTISTE
6^e Vice-présidente
S^t Féliu d'Amont



Joseph SILVESTRE
7^e Vice-président
Corbère



Frédéric BOURNIOLE
8^e Vice-président
Bélesta



Claudine BOTEBOL
9^e Vice-présidente
Boule d'Amont



Claude GOMEZ
10^e Vice-président
Casefabre



Céline DRAGUÉ
11^e Vice-présidente
Glorianes



Marie MARTINEZ
Montalba le Château



Benoît BONACAZE
Prunet et Belpuig



Jean-Claude SOLÈRE
S^t Michel de Llotes



Monique SURJUS
Corbère les Cabanes



Claude COSTE
Bouleternère



Ali HARIBOU
Corbère



Gérard SOLER
Corbère les Cabanes



Guy LAFFORGUE
Corneilla la Rivière



France PROFFIT
Corneilla la Rivière



Claude AYMERICH
Ille sur Têt



Françoise CRISTOFOL
Ille sur Têt



Alain DOMENECH
Ille sur Têt



Jean-Philippe LECOINNET
Ille sur Têt



Naïma METLAINE
Ille sur Têt



Caroline PAGES
Ille sur Têt



Jérôme PARRILLA
Ille sur Têt



Danielle POUDADE
Ille sur Têt



Monique BOHER
Millas



Nathalie ESCALAÏS-VERGNETTES
Millas



Guy FORASTÉ
Millas



Dominique NOGUES
Millas



Sylvie VIDAL
Millas



Vivien PETIT
Millas



Catherine BARNOLE
Néfiach



Jonathan BONMARTEL
Rodès



Robert OLIVE
S^t Féliu d'Amont

À partir du 4 octobre 2023

LE BUREAU DES ÉLUS



Marc BIANCHINI
Président
Rodès



Jacques GARSAU
1^{er} Vice-président
Millas



Florence BAPTISTE
2^e Vice-présidente
S^t Féliu d'Amont



Pascal TRAFI
3^e Vice-président
Bouleternère



Marie MARTINEZ
4^e Vice-président
Montalba le Château



Frédéric BOURNIOLE
5^e Vice-président
Bélesta



Claudine BOTEVOL
6^e Vice-présidente
Boule d'Amont



Joseph SILVESTRE
7^e Vice-président
Corbère



Céline DRAGUÉ
8^e Vice-présidente
Glorianes



Benoît BONACAZE
Prunet et Belpuig



Alain DOMENECH
Ille sur Têt



Claude GOMEZ
Casefabre



France PROFFIT
Corneilla la Rivière



Jean-Claude SOLÈRE
S^t Michel de Llotes



Monique SURJUS
Corbère les Cabanes



Patrice VILA
Néfiach



Claude COSTE
Bouleternère



Ali HARIBOU
Corbère



Gérard SOLER
Corbère les Cabanes



René LAVILLE
Corneilla la Rivière



Guy LAFFORGUE
Corneilla la Rivière



William BURGHOFFER
Ille sur Têt



Claude AYMERICH
Ille sur Têt



Françoise CRISTOFOL
Ille sur Têt



Jean-Philippe LECOINNET
Ille sur Têt



Naïma METLAINE
Ille sur Têt



Caroline PAGES
Ille sur Têt



Jérôme PARRILLA
Ille sur Têt



Danielle POUDADE
Ille sur Têt



Monique BOHER
Millas



Nathalie ESCALAÏS-VERGNETTES
Millas



Guy FORASTÉ
Millas



Dominique NOGUES
Millas



Sylvie VIDAL
Millas



Vivien PETIT
Millas



Catherine BARNOLE
Néfiach



Jonathan BONMARTEL
Rodès



Robert OLIVE
S^t Féliu d'Amont



1.5. Les délégations

À la suite de son élection, le Président a réattribué les délégations de service aux élus communautaires.



MAIRE

Jacques Garsau - 1^{er} Vice-président - Millas

Relation avec le personnel / Communication / OTI / Urbanisme / Développement économique / Petites villes de demain.



MAIRE

**Florence Baptiste - 2^e Vice-présidente - S^t Féliu d'Amont
Céline Dragué - 8^e Vice-présidente - Glorienes**

Petite enfance / Enfance et jeunesse / Restauration scolaire



MAIRE

Pascal Trafi - 3^e Vice-président - Bouleternère

Lecture publique / Collecte et déchèterie



MAIRE

Marie Martinez - 4^e Vice-présidente - Montalba le Château

Portage et suivi des projets / Subventions / Projet de territoire



MAIRE

Frédéric Bourniole - 5^e Vice-président - Bélesta

Bâtiments et travaux



MAIRE

Claudine Botebol - 6^e Vice-présidente - Boule d'Amont

Fourrière animale / Relation « Une vie, un chat » / Appui administratif aux petites communes / Gens du voyage



MAIRE

Alain Domenech - Ille sur Têt

PLUi / SMTBV



MAIRE

Natalie Escalais-Vergnettes - Millas

Santé / France services

1.6. Les commissions

Composées d'élus et de techniciens, les commissions sont les organes de réflexion du groupement. Les dossiers y sont préparés collectivement avant d'être soumis au Conseil communautaire.

Les commissions spécialisées obligatoires

CAO - COMMISSION D'APPELS D'OFFRES		DSP - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	
Président : BURGHOFFER W. puis BIANCHINI M.		Président : BURGHOFFER W. puis BIANCHINI M.	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
GARSAU Jacques Millas	BAPTISTE Florence St Féliu d'Amont	GARSAU Jacques Millas	MARTINEZ Marie Montalba le Château
VILA Patrice Néfiach	SURJUS Monique Corbère les Cabanes	VILA Patrice Néfiach	BOTEBOL Claudine Boule d'Amont
TRAFI Pascal Bouleternère	BIANCHINI Marc Rodès	TRAFI Pascal Bouleternère	PARRILLA Jérôme Ille sur Têt
LAVILLE René Corneilla la Rivière	BOURNIOLE Frédéric Bélesta	LAVILLE René Corneilla la Rivière	GOMEZ Claude Casefabre
SILVESTRE Joseph Corbère	SOLÈRE Jean-Claude St Michel de Llotes	SILVESTRE Joseph Corbère	SOLÈRE Jean-Claude St Michel de Llotes

CIID - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS	
Président : BURGHOFFER W. puis BIANCHINI M.	
Titulaires	Suppléants
BAILBE-NOÉ Noëlle - Bouleternère	PORRA KUTENI Valérie - Bélesta
LOPEZ Bruno - Corbère les Cabanes	GELI Albert - Boule d'Amont
HARIBOU Ali - Corbère	REIG Jacqueline - Bouleternère
LORD Stéphane - Corneilla	SURJUS Monique - Corbère les Cabanes
CRISTOFOL Françoise - Ille sur Têt	REDO Fabienne - Corneilla
PERKOVIC DURAND Nathalie - Ille sur Têt	DOMENECH Alain - Ille sur Têt
PERSON Claude - Millas	DEDOURGE Anne-Marie - Millas
CAMI Patricia - Millas	BRAUD Charlotte - Prunet & Belpuig
VALLIER Michel - Néfiach	GENOT Solenn - Rodès
OLIVE Robert - St Féliu d'Amont	GATEU Philippe - St Michel de Llotes.

CLECT - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Président : BURGHOFFER W. puis BIANCHINI M.

Titulaires

BOURNIOLE Frédéric - Bélesta
BOTEBOL Claudine - Boule d'Amont
RENON Albert - Bouleternère
GOMEZ Claude - Casefabre
HARIBOU Ali - Corbère
BRIAL Jean Pierre - Corbère les Cabanes
LAVILLE René - Corneilla la Rivière
PROFFIT France - Corneilla la Rivière
DRAGUÉ Céline - Glorianes
BURGHOFFER William - Ille sur Têt
AYMERICH Claude - Ille sur Têt
CRISTOFOL Françoise - Ille sur Têt
PARRILLA Jérôme - Ille sur Têt
PAGES Caroline - Ille sur Têt
DOMENECH Alain - Ille sur Têt
GARSAU Jacques - Millas
SÉNYARICH Olivier - Millas
NOGUES Dominique - Millas
BOHER Monique - Millas
VIDAL Sylvie - Millas
MARTINEZ Marie - Montalba le Château
VILA Patrice - Néfiach
MALLER Nathalie - Prunet et Belpuig
BIANCHINI Marc - Rodès
OLIVE Robert - S^t Féliu d'Amont
SOLÈRE Jean-Claude - S^t Michel de Llotès

Suppléants

MAILLOLES Jean-Michel - Bélesta
OHEIX Yann - Boule d'Amont
DE JESUS Jérôme - Bouleternère
VINCENT Jean-Jacques - Casefabre
BANACH Christophe - Corbère
LOPEZ Bruno - Corbère les Cabanes
LAFFORGUE Guy - Corneilla
SOLATGES Ketty - Glorianes
METLAINE Naïma - Ille sur Têt
QUINTUS Cécile - Millas
BERDAGUE Sandrine - Montalba le Château
CHAZALMARTIN Frédérique - Néfiach
BONACAZE Benoît - Prunet & Belpuig
BONMARTEL Jonathan - Rodès
BAPTISTE Florence - S^t Féliu d'Amont
GATEU Philippe - S^t Michel de Llotès.

CIAPH - COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Président : BURGHOFFER W. puis BIANCHINI M.

Représentants de la Communauté de communes

METLAINE Naïma - Ille sur Têt
GARSAU Jacques - Millas
PROFFIT France - Millas
SILVESTRE Joseph - Corbère
NOGUES Dominique - Millas
CRISTOFOL Françoise - Ille sur Têt

Associations ou organismes représentant les personnes âgées

SEMPRE JOVES - MATEU Eliane - Corneilla la Rivière
UNRPA - SICART Andrée - Ille sur Têt
AMITIES ET LOISIRS - BARNOLE Catherine - Néfiach

Associations représentant les personnes handicapées

AFM TELETHON - Perpignan
APF France Handicap - Perpignan
UNAPEI - Perpignan
HANDISPORT - TARRIUS Jean Louis - Perpignan

Représentants des acteurs économiques

Força Corneilla - SCHMIDT Jacky - Corneilla la Rivière
Boucherie Halal - HAMLAT Salima - Ille sur Têt

Représentants d'autres usagers de la ville

Millas Bike - BONIN Jean Paul - Millas
Château Musée de Bélesta - BAILLS Louis - Bélesta
Autres usagers - BADELL Sandrine - Millas



Les commissions internes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Admin. générale - Ressources humaines -
Finances - Moyens généraux

Président : **BURGHOFFER W.** puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : **GARSAU Jacques** - Millas

BOURNIOLE Frédéric - Bélesta
BAPTISTE Florence - St Féliu d'Amont
SILVESTRE Joseph - Corbère
SURJUS Monique - Corbère les Cabanes
CRISTOFOL Françoise - Ille sur Têt
TRAFI Pascal - Bouleternère
BARNOLE Catherine - Néfiach
PROFFIT France - Corneilla la Rivière
LECOINNET Jean-Philippe - Ille sur Têt
LAFFORGUE Guy - Corneilla la Rivière

ACTIONS COMMUNAUTAIRE Subventions - Projet de territoire

Président : **BURGHOFFER W.** puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : **BIANCHINI M** puis **MARTINEZ M.**

SOLERE Jean-Claude - St Michel de Llotès
BOTEBOL Claudine - Boule d'Amont
SILVESTRE Joseph - Corbère
SOLER Gérard - Corbère les Cabanes
OLIVE Robert - St Féliu d'Amont
NOGUES Dominique - Millas
DOMENECH Alain - Ille sur Têt
LAFFORGUE Guy - Corneilla la Rivière

CULTURE ET PROXIMITÉ Médiathèques - France services

Président : **BURGHOFFER W.** puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : **TRAFI Pascal** - Bouleternère

PAGES Caroline - Ille sur Têt
GARSAU Jacques - Millas
DRAGUÉ Céline - Glorianes
AYMERICH Claude - Ille sur Têt

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT Droits des sols - Développement économique

Président : **BURGHOFFER W.** puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : **GARSAU Jacques** - Millas

MARTINEZ Marie - Montalba le Château
BARNOLE Catherine - Néfiach
NOGUES Dominique - Millas
BOHER Monique - Millas
METLAINE Naïma - Ille sur Têt



MUTUALISATION

Président : BURGHOFFER W. puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : BOURNIOLE Frédéric - Bélesta

SILVESTRE Joseph - Corbère
BONACAZE Benoît - Prunet & Belpuig
SOLÈRE Jean-Claude - St Michel de Llotes
LAVILLE René - Corneilla la Rivière
BAPTISTE Florence - St Féliu d'Amont
PARRILLA Jérôme - Ille sur Têt
TRAFI Pascal - Bouleternère
BARNOLE Catherine - Néfiach
GARSAU Jacques - Millas

SERVICES À LA POPULATION Jeunesse - Petite enfance - Restauration scolaire

Président : BURGHOFFER W. puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : VILA Patrice puis
BAPTISTE Florence et **DRAGUÉ Céline**

BAPTISTE Florence - St Féliu d'Amont
BOURNIOLE Frédéric - Bélesta
SURJUS Monique - Corbère les Cabanes
TRAFI Pascal - Bouleternère
DRAGUÉ Céline - Glorianes
PAGES Caroline - Ille sur Têt
AYMERICH Claude - Ille sur Têt
BOHER Monique - Millas
PROFFIT France - Corneilla la Rivière
POUDADE Danielle - Ille sur Têt

COMMUNICATION

Président : BURGHOFFER W. puis **BIANCHINI M.**
Vice-président : GARSAU Jacques - Millas

POUDADE Danielle - Ille sur Têt
BAPTISTE Florence - St Féliu d'Amont
BARNOLE Catherine - Néfiach
BONMARTEL Jonathan - Rodès
BONACAZE Benoît - Prunet & Belpuig
BOTEBOL Frédéric - Boule d'Amont
BOURNIOLE Frédéric - Bélesta
COSTE Claude - Bouleternère
GOMEZ Claude - Casefabre
SILVESTRE Joseph - Corbère
PROFFIT France - Corneilla la Rivière
SOLÈRE Jean-Claude - St Michel de Llotes
MARTINEZ Marie - Montalba le Château
DRAGUÉ Céline - Glorianes

1.7. Représentation au sein des instances extérieures

Roussillon Conflent est représentée par des élus communautaires au sein des instances extérieures. Cette représentation fait l'objet d'un vote en Conseil communautaire.

<p>AGEDI POUR 2020 CRISTOFOL Françoise - Ille sur Têt</p> <p>ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ABORDS DU BARRAGE DU FENOUILLEDES BOURNIOLE Frédéric - Bélesta</p> <p>CDESI • COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Titulaire : OLIVE Robert – Saint-Féliu d'Amont Suppléant : GARSAU Jacques - Millas</p> <p>COMITÉ LOCAL DE COHÉSION DES TERRITOIRES BURGHOFFER William - Ille sur Têt puis BIANCHINI Marc - Rodès</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION du Collège Pierre FOUCHÉ à Ille sur Têt PAGES Caroline - Ille sur Têt</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION du Collège Christian BOURQUIN à Millas NOGUES Dominique - Millas</p> <p>COMITÉ DE RIVIÈRE • SMTBV DOMENECH Alain - Ille sur Têt</p> <p>COMITÉ SYNDICAL SCOT Titulaires PARRILLA Jérôme - Ille sur Têt ROIG Fernand - Corbère SURJUS Monique - Corbère les Cabanes DOMENECH Alain - Ille sur Têt VILA Patrice - Néfiach BIANCHINI Marc - Rodès LAVILLE René - Corneilla la Rivière Suppléants GARSAU Jacques - Millas TRAFI Pascal - Bouleternère AYMERICH Claude - Ille sur Têt PROFFIT France - Corneilla la Rivière BARNOLE Catherine - Néfiach LAFFORGUE Guy - Corneilla la Rivière PAGES Caroline - Ille sur Têt</p>	<p>DETR • Commission consultative de la dotation d'équipement des territoires ruraux BURGHOFFER William - Ille sur Têt</p> <p>PNR • Corbières Fenouillèdes BOURNIOLE Frédéric (Titulaire) - Bélesta MARTINEZ Marie (Suppléante) - Montalba le Château</p> <p>PNR • Pyrénées-Catalanes GARSAU Jacques (Titulaire) - Millas LAVILLE René (Suppléant) - Corneilla la Rivière</p> <p>SEM • Roussillon Aménagement GARSAU Jacques - Millas</p> <p>SMTBV • Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant Titulaires SOLER Gérard - Corbère les C. DOMENECH Alain - Ille sur Têt BIANCHINI Marc - Rodès LAVILLE René - Corneilla la Rivière Suppléants LAFFORGUE Guy - Corneilla la Rivière BARNOLE Catherine - Néfiach GARSAU Jacques - Millas LECOINNET Jean-Philippe - Ille sur Têt</p> <p>SPL • Roussillon Aménagement GARSAU Jacques - Millas</p> <p>SYDE TOM 66 Titulaires ROIG Fernand - Corbère SILVESTRE Joseph - Corbère Suppléants PARRILLA Jérôme - Ille sur Têt TRAFI Pascal - Bouleternère</p> <p>SYNDICAT AGLY VERDOUBLE BOURNIOLE Frédéric - Bélesta</p> <p>UDSIS GARSAU Jacques - Millas PROFFIT France - Corneilla la Rivière BIANCHINI Marc - Rodès VILA Patrice - Néfiach</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2 RESSOURCES HUMAINES

2.1. Les ressources humaines en chiffres

Roussillon Conflent compte 242 agents au 31/12/2023 tout agents confondus (fonctionnaires, CDD, CDI, emplois aidés), en très légère baisse par rapport à 2022 (244 agents au 31/12/2022). Chiffre plus marquant, une baisse exceptionnelle de **15,77 agents équivalents temps plein (ETP) sur l'année 2023 par rapport à 2022** (titulaires et contractuels confondus).



242 agents au 31/12/2023

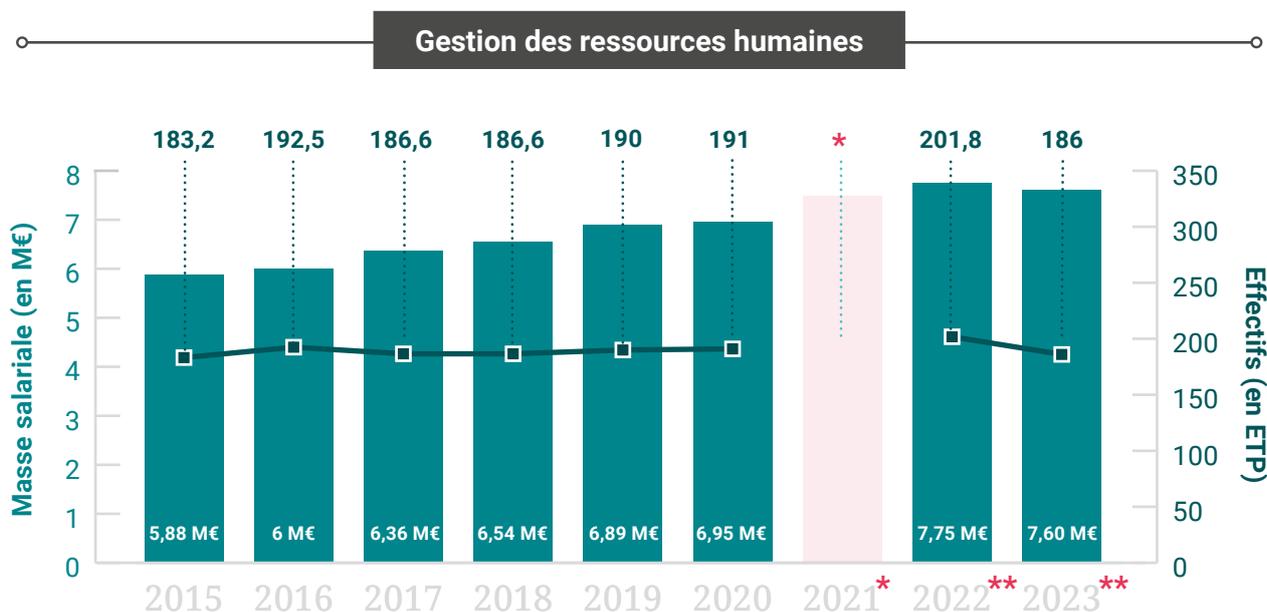
Plusieurs facteurs expliquent cette diminution :

- 11 agents titulaires sont partis (mutation ou disponibilité),
- diminution du nombre de postes suite à des départs (fusion de services, non remplacement),
- le processus de recrutement a nécessité un certain temps (exemple : gain de 6 mois d'ETP sur le poste de responsable du développement touristique).

Du côté des contractuels, les équipes ont continué d'optimiser **les remplacements en fonction des besoins**. Ces remplacements ont connu par ailleurs une **baisse due à une diminution des absences pour raisons médicales**, conséquences du déploiement d'une politique de prévention accentuée dans la collectivité.

Quant à la masse salariale, elle diminue de **1,8 %** sur l'année 2023 soit une économie de **141 527 euros** (voir tableau). La baisse des ETP en 2023 contribue à cette fluctuation de masse salariale. Le recours à **22 contrats aidés** d'un an minimum permet aussi de diminuer le montant global de la prime de précarité versée par la collectivité en 2023.

Il est à souligner que la masse salariale a baissé malgré des mesures réglementaires obligatoires : augmentation du SMIC en mai 2023 (**+17k€**), ajout de points d'indice sur les bas salaires (**+10k€**) et revalorisation du point d'indice en juillet **2023 (+60k€)**.



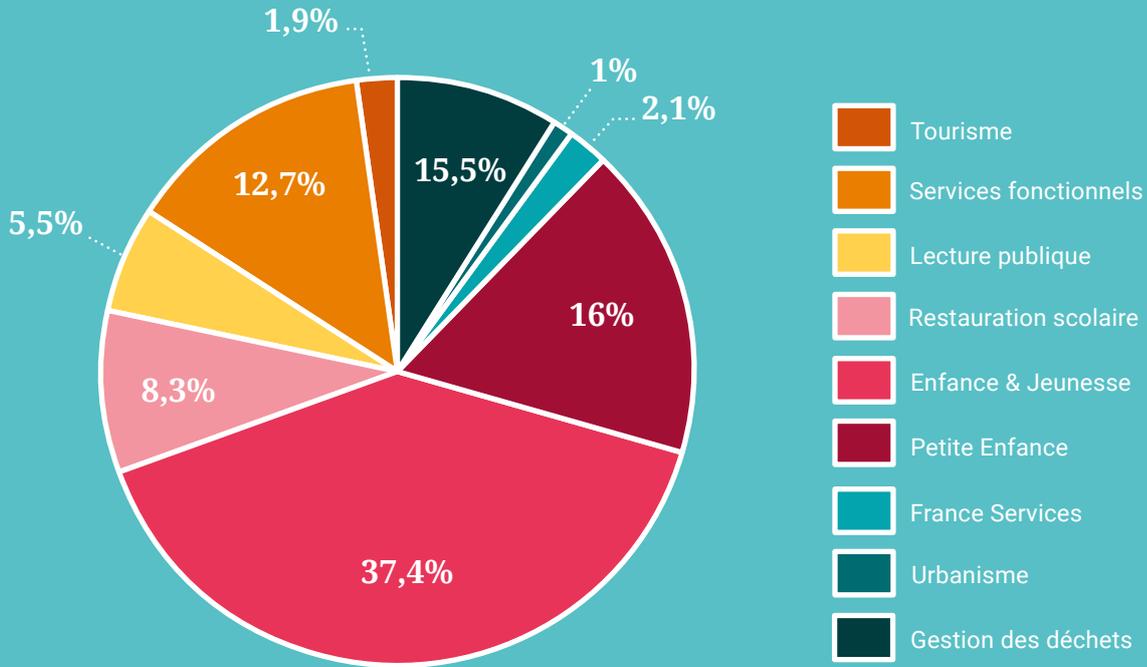
* Les statistiques de 2021 étant erronées, elles ne sont pas communiquées dans ce graphique.

** Indicateurs de gestion modifiés courant 2022

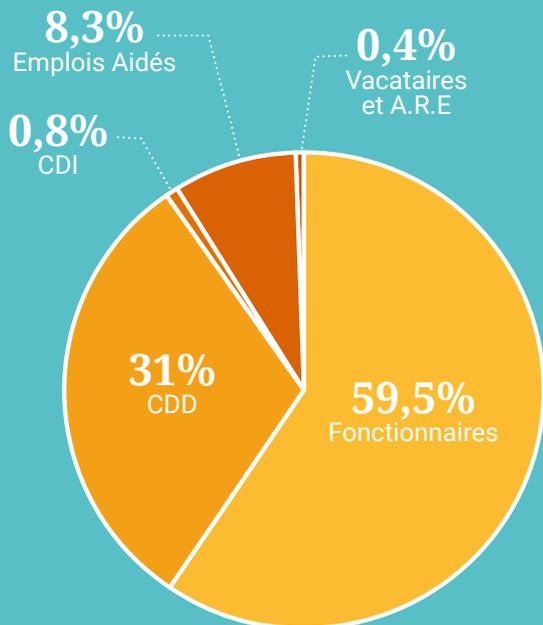
RÉPARTITION DES EFFECTIFS

au 31/12/2023

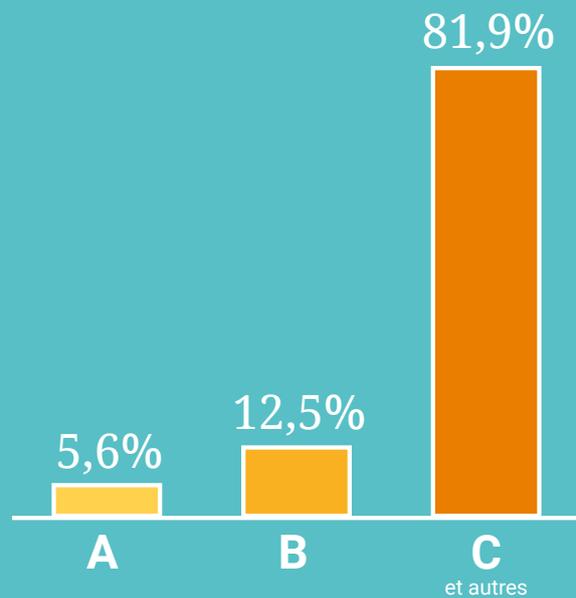
Par service (en ETP)



Par statut



Par catégorie



2.2. Les Ressources Humaines en projets

Dialogue social et le Comité social territorial (CST)

En 2023, le dialogue social s'est poursuivi au sein du groupement. Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, une nouvelle instance consultative a vu le jour, le Comité social territorial (CST), en remplacement du Comité technique (CT) et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CST, dans son fonctionnement et ses attributions, est ainsi entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Une formation spécialisée n'ayant pas été instituée au sein de notre Comité social territorial, ce dernier met en œuvre, outre les dossiers relatifs à l'organisation du travail, les compétences en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

En 2023, le CST a abordé les dossiers principaux suivants :

- La réorganisation des services Moyens généraux et Finances, avec le transfert de la commande publique au service Finances,
- la mise en place de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat d'une valeur de 120 euros brut pour tout fonctionnaire y ayant droit,
- la reconduction des lignes directrices de gestion, document de référence pour la gestion des ressources humaines dans notre collectivité.



Formation

Le groupement a continué de développer la carrière de ses agents par la mise en place d'un plan de formation en 2023. Au total, **87 agents ont souhaité partir en formation individuelle** via le CNFPT. Seulement **45 agents** ont pu réaliser ces formations, le reste ayant été annulées ou les agents n'y étant pas allés.

En outre, le Compte personnel de formation (CPF) mis en place dans la collectivité depuis 2018 a été mobilisé en 2023 par 2 de nos agents pour des formations « prépa concours ».



Convention pompier

En 2023, sous couvert de la convention signée en 2022 avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les agents sapeur pompiers volontaires ont pu s'absenter sur leur temps de travail pour participer aux missions opérationnelles ou aux formations de perfectionnement des sapeurs-pompiers volontaires. Aujourd'hui, 4 agents de la Communauté des communes sont concernés par cette convention : ils bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence à hauteur de 5 jours par année civile pour les missions opérationnelles, et de 5 jours par année civile pour les formations de perfectionnement.

Prévention

En 2023, l'agent de prévention a poursuivi son travail de formation réglementaire. **Au moins une personne par site ou par service a été formée en tant que Sauveteur secouriste du travail (SST), soit 49 agents.** Huit animateurs en accueil de loisirs ont passé leur **Brevet de surveillant de baignade (BSB)** afin d'assurer la sécurité du public durant les activités aquatiques.

Les **exercices d'évacuation incendie** ont été effectués une fois dans l'année sur l'ensemble des bâtiments communautaires ainsi que des rappels réguliers des consignes de sécurité et informations utiles pour préserver la santé et le bien-être au travail des agents.

Par ailleurs, plusieurs documents ont vu le jour :



5 livrets « Métier et sécurité »

Ces documents ont été créés dans le but de mieux accompagner les agents (administratif, entretien, restauration, crèche et collecte de déchets) dans leur environnement de travail et de leur apporter plus de connaissance sur les risques liés à leur métier.



1 livret « Prévenir les TMS »

Suite à la formation sur les troubles musculo-squelettiques, ce livret a été remis aux agents des crèches et du relais petite enfance.

L'objectif de ces livrets est de prévenir et donc de préserver au mieux la santé des agents.

L'agent de prévention a également assuré le suivi et la mise à jour du **Document unique** et des **registres réglementaires obligatoires**.



Dossiers médicaux

Au-delà de la gestion de la maladie ordinaire, un accompagnement individualisé des agents s'est poursuivi en 2023 dans le cadre de la gestion des dossiers médicaux.

Ainsi, le conseil médical a été saisi pour :

- 1 agent en **congé de grave maladie**
- 2 agents en **congé de longue maladie**
- 4 agents en **congé de longue durée**
- 1 agent en **maladie professionnelle**
- 3 agents en **mise en disponibilité d'office pour raison de santé**

2.3. Le comité des œuvres sociales départemental (COSD)

En 2023, 193 agents ont adhéré au COSD soit 169 agents de catégorie C, 17 agents de catégorie B et 7 agents de catégorie A. Le montant total des adhésions est de 4 015 €.

PRESTATIONS 2023 <i>Liste non exhaustive</i>		Nombre de commandes	Participation COSD
 Chèques déjeuner (4 carnets par an : mars, juin, septembre, décembre). Valeur : 65 €		678	24 408 € Gain : 144 €/agent
 Chèques vacances		17	1 890 €
 Coupons sport		434	1 085 €
 Places de cinéma		985	2 309 €
Prestations d'entraide sociale			
	Naissance (150 € par agent)	4	600 €
	PACS et mariage (150 € par agent)	3	450 €
	Rentrée scolaire (30 € par enfant)	95	2 850 €
	Noël des enfants (30 € par enfant)	91	2 730 €
	Départ en retraite (150 € par agent)	2	300 €
	Décès (150 € par agent)	1	150 €
&Co Prestations diverses			
	Billetterie	-	639,60 €
	Participation aux frais de séjours des enfants	-	0 €

Les adhérents bénéficient également de tarifs réduits divers : Déferlantes, Calicéo, piscines, Passtime, etc.



193

agents ont adhéré au COSD en 2023



37 413 €

restitués en 2023 par le COSD aux adhérents de la Communauté de communes

3 FINANCES

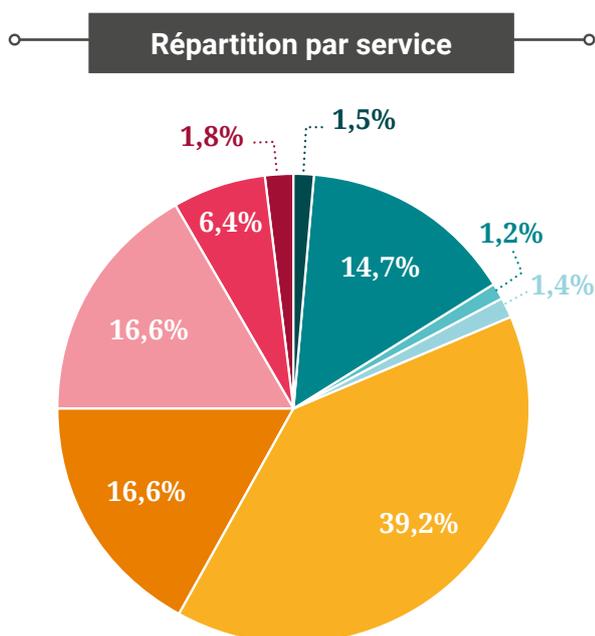
Le budget communautaire comprend le budget principal et quatre budgets annexes liés au Budget immobilier locatif (BIL) et aux compétences GEMAPI, Gestion des déchets et Promotion du tourisme. Dans cette partie, seules les données du budget principal sont communiquées. Les budgets GEMAPI, Gestion des déchets et Promotion du tourisme sont à retrouver dans leur partie respective (p. 43, p. 47 et p. 73).

3.1. La section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 10,79 M€. Par rapport à 2022, les dépenses ont diminué de 2,37% (hors opérations d'ordre non budgétaires) pour 2 raisons principales :

- La suppression de la subvention au budget annexe déchets ainsi que la baisse de la subvention au budget tourisme.
- Une baisse de la masse salariale (voir page 21) due à une vague de départs de 11 agents titulaires et de la suppression de places en crèche. Ces économies viennent compenser la hausse de dépenses générales (+ 3,2 %) et du montant des intérêts (+ 10 880 €). Ces progressions restent tout de même maîtrisées en période d'inflation.



Actions communautaires	125 129,57 €
Services Supports	1 220 068,94 €
Dév. économique	106 129,17 €
Urbanisme	119 122,40 €
Enfance & Jeunesse	3 247 262,55 €
Restauration scolaire	1 416 366,91 €
Petite Enfance	1 377 136,96 €
Lecture Publique	526 702,74 €
France Services	154 085,88 €
Dépenses des services	8 292 005,12 €
<i>Dont masse salariale</i>	<i>6 149 293 €</i>
Subvention d'équilibre autres budgets	146 213,00 €
Reversement fiscalité	1 667 657,00 €
Amortissements	533 708,22 €
Autres opérations d'ordre	156 000,01 €
Total des dépenses de fonctionnement	10 795 583,35 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes communautaires s'élèvent à 13,4M€, soit une hausse de 3,2% par rapport à 2022.

Une augmentation significative qui s'explique principalement par :

- **la progression des recettes fiscales (+4,4%)**, les impôts et taxes augmentent grâce à une TVA et une fiscalité locale dynamiques ;
- **les produits des services augmentent** de 139 000 € (+ 9,64 %), dû principalement à la hausse de la participation des familles ;
- **une recette supplémentaire** suite à la cession d'un terrain (265 147 €).

Ces progressions de recettes compensent la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), des contrats aidés et une diminution de l'aide de la Caf et MSA (en baisse de 299 761 €).

Produits des services	1 581 507,76 €
Recettes fiscales	6 754 151,22 €
Dotations et participations*	2 636 141,20 €
Autres produits dont cessions	288 593,85 €
Sous-total	11 260 394,03 €
Amortissements	68 637,39 €
Report au 31/12/2022	2 088 671,89 €
Total des recettes de fonctionnement	13 417 703,31 €

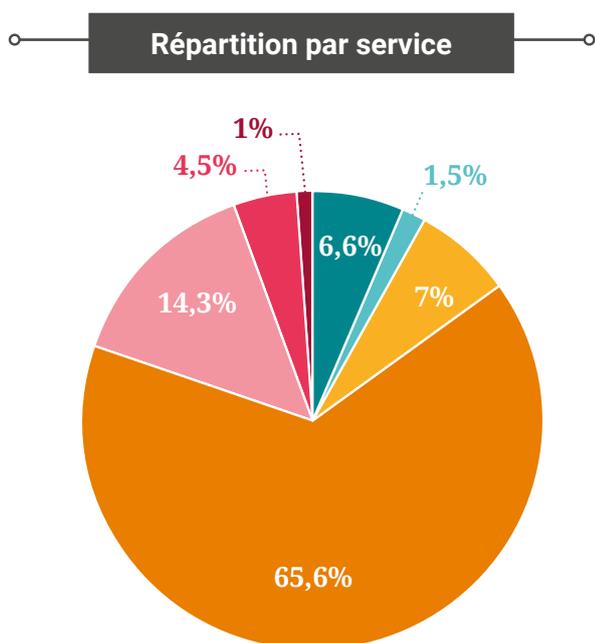
* les dotations et participations comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, la PSCEJ, les dotations de compensation, les fonds d'amorçage, les subventions de fonctionnement, les emplois aidés.

RECETTES FISCALES		
Taxes sur les ménages	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	394 704 €
	Taxe Foncière Bâtie	677 098 €
	Taxe Foncière Non Bâtie	110 666 €
		1 182 468 €
Taxes sur les entreprises	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 131 004 €
	Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)	167 848 €
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	134 964 €
	Taxe additionnelle	27 516 €
		1 465 272 €
Rôles complémentaires		3 940 €
Part TVA (ancienne Taxe d'habitation)		3 423 728 €
Part TVA (ancienne CVAE)		297 395 €
Rôles supplémentaires		31 356 €
FPIC		276 879 €
Attributions de compensation		77 053 €
TOTAL		6 754 151 €

3.2. La section investissement

Dépenses d'investissement

L'investissement est porté à **0,38M €** par le groupement (hors remboursement du capital et amortissement). Parmi les investissements principaux, on peut noter les installations de nouveaux selfs à Ille sur Têt (34k), Millas (32k) et Néfiach (46k), l'achat de nouveaux équipements pour les restaurants scolaires de Bélesta, Corneilla la Rivière et Millas. Au niveau des EAJE, installation de voiles d'ombrage (11k), remplacement de la chaudière à la Ruhe d'Ille sur Têt (9k) et achats de nouveaux équipements électroménagers (10k). Enfin, acquisition de matériels et de mobiliers pour les accueils de loisirs afin d'assurer le bon fonctionnement des services..



Services Supports <i>hors emprunt</i>	25 714,29 €
Dév. économique	5 753,72 €
Enfance & Jeunesse	27 090,12 €
Restauration scolaire	253 345,70 €
Petite Enfance	55 049,00 €
Lecture Publique	17 715,71 €
France services	1 562,88 €
Dépenses des services	386 231,42 €
Remboursement capital	381 308,32 €
Amortissements	689 708,23 €
Sous Total	1 071 016,55 €
Total des dépenses d'investissement	
1 457 247,97 €	

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,99M€ en 2023. Elles comprennent notamment les subventions d'investissement (116k€).

Dotations <i>dont affectation</i>	193 503,32 € 148 903,77€
Subventions d'investissement	116 774,72 €
Emprunts	0 €
Amortissements	689 708,23 €
Total des recettes d'investissement	
999 985,27 €	

3.3. Subventions d'investissement et de fonctionnement

Subventions d'investissement reçues

Enfance & Jeunesse		
Aménagement - Accueils de loisirs à Corbère, Ille sur Têt (Pasteur), Millas et Rodès	CAF 66	8 817 €
Équipement - Sécurisation de l'accueil de loisirs à Millas	PRÉFECTURE	2 457 €
Travaux - Construction périscolaire / restaurant scolaire à Rodès	MSA	49 000 €
Petite Enfance		
Équipement - Acquisition d'un logiciel de gestion	CAF 66	1 852 €
Travaux - Fonds de modernisation des EAJE	CAF 66	1 202 €
Travaux - Sécurisation structure d'accueil	PRÉFECTURE	3 138 €
Restauration scolaire		
Equipement - Self	FRANCE RELANCE	33 078 €
Equipements - Bélesta, Corneilla et Corbère	PRÉFECTURE	8 309 €
Equipements - Ille sur Têt	PRÉFECTURE ET DÉPARTEMENT	7 878 €
France services		
Acquisition de matériel informatique	PRÉFECTURE	1 042 €
TOTAL		116 774 €

Subventions de fonctionnement demandées en 2023

Tourisme		
Manifestation Arts des Jardins	CD 66	2 000 €
Gestion des déchets		
Meilleure Gestion et Prévention des déchets	RÉGION	18 580€
Étude Optimisation des déchets	RÉGION	16 000€
Enfance & Jeunesse		
Accompagnement des maternelles sur les temps de transport (RPI 2 Corbère) 2022 à 2026	RÉGION	4 000 €
Plan Mercredi	SDJES	6000 €

4 PROJETS TRANSVERSAUX

4.1. Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)



Après trois années de co-construction et de mise en œuvre, une nouvelle impulsion est donnée aux CRTE renommés « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique ».

Les conséquences du changement climatique nécessitent une réponse d'une nouvelle ampleur en agissant de manière coordonnée à toutes les échelles pour atteindre collectivement des objectifs ambitieux de transition : c'est la planification écologique.



Cinq défis environnementaux sont à relever :

- Atténuer le dérèglement climatique,
- S'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement,
- Préserver et restaurer la biodiversité,
- Préserver les ressources,
- Réduire les pollutions qui impactent la santé.

Mise en place des « COP » régionales

Pour adapter ces objectifs aux enjeux de chaque territoire, le gouvernement a proposé une méthode pour mettre en œuvre la territorialisation de cette planification écologique. Des **Conférences des parties à l'échelle régionale (COP)** et des réunions départementales sont organisées depuis l'été 2023.

Lors d'une réunion organisée en sous-préfecture de Prades, le 13 décembre 2023, un échéancier de révision du CRTE a été prévu pour 2024 (en cohérence avec le calendrier régional).



4.2. Élaboration du Projet de territoire

Document cadre, fédérateur et stratégique, le Projet de territoire (PDT) doit permettre à la collectivité de définir de manière concertée et partagée, les axes de travail pour les années à venir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique environnementale et de gestion des ressources.

Tracer les grandes orientations à venir

C'est un projet de développement qui a pour but de tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir de la Communauté de communes. L'ambition politique est de permettre à tous (habitants, entreprises, institutions) de bien vivre sur le territoire.

Il contribue à mettre en place un projet commun d'intérêt local, à l'échelle du bassin de vie, en répondant aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants.

Un dispositif souple

Le Projet de territoire est évolutif : élaboré localement et collectivement, il est mis à jour régulièrement tant que le partenariat local le jugera pertinent, au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux.

2 réunions de travail se sont déroulées en 2023 :

- **Le 2 mai** : Présentation de la démarche et intérêt d'un PDT. Identification de « problématiques » partagées par les communes membres.
- **Le 25 août** : Point sur l'avancement des questions abordées, échange sur les modalités d'accompagnement technique de la collectivité dans l'élaboration du PDT.



4.3. La Convention territoriale globale (CTG) - Caf et la Charte territoriale "Avec les familles" - MSA

Afin de renforcer leur soutien aux collectivités locales dans la mise en œuvre de projets et services à destination des habitants, la Caf et la MSA proposent des dispositifs contractuels : la Convention Territoriale Globale - Caf (CTG) et la Charte territoriale «Avec les familles» - MSA.

Cette démarche a établi un plan d'actions sur les 5 ans à venir (2023/2027). Deux consultations citoyennes et plusieurs ateliers thématiques ont permis d'identifier au mieux les besoins des habitants. Un plan d'actions a été adopté. Il se divise en 6 parties, qui représentent des domaines de la vie quotidienne.

Les conventions ont été signées le 16 octobre 2023. Elles établissent un diagnostic partagé dans différents domaines afin d'identifier les priorités et les moyens à mettre en œuvre pour un projet social global. (voir encadré).

Déroulement

En mars 2023 : les partenaires institutionnels Caf, MSA et le cabinet ID-ES consultants ont présenté les enjeux de la CTG et de la Charte.

En juillet : le cabinet ID-ES consultants a présenté le portrait social statistique, l'analyse des questionnaires diffusés auprès des habitants, des professionnels et des jeunes.

28 septembre : atelier thématique avec les élus.

Du 9 au 11 octobre : suite des ateliers thématiques avec la participation des élus, des agents et des partenaires extérieurs.

16 octobre : signature de la CTG et de la Charte territoriale «Avec les familles» 2023-2027.

20 décembre : restitution des travaux en COPIL.



Atelier thématique



Signature des conventions



Les 6 axes de travail retenus

Insertion professionnelle et accès aux droits

Mieux informer, notamment les publics fragiles, faciliter le recours aux droits, renforcer les actions de lutte contre l'illectronisme, favoriser l'insertion des jeunes actifs.

Animation de la vie sociale

Lutter contre l'isolement, sensibiliser les élus, impliquer les habitants.

Petite enfance (0-6 ans)

Diversifier l'offre d'accueil, promouvoir le métier d'assistant maternel pour suivre la montée en compétence des professionnels.

Enfance & Jeunesse (3-17 ans)

Travailler sur les étapes passerelles de la vie de l'enfant, développer la prévention des phénomènes fragilisant, mettre en réseau les acteurs de l'enfance pour assurer la continuité et la cohérence éducative à tous les âges.

Parentalité

Proposer des lieux ressources pour accompagner les parents tout au long de la vie des enfants.

Santé, handicap, seniors

Poursuivre le travail d'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, animer un réseau des acteurs du soin et de l'action sociale, renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de la santé.



4.4. Aire d'accueil des gens du voyage

Participation financière annuelle de la collectivité à l'ACAGV (Association de coordination de l'accueil des Gens du voyage) dans le cadre de la convention pluriannuelle (du 1/09/2021 au 31/08/2024)

L'association a pour objectif :

- d'organiser et de gérer le dispositif administratif et logistique permettant et facilitant l'accueil de gens du voyage
- d'assister et de coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la thématique des Gens du Voyage : préparation et coordination des passages, recensement et programmation, recherche de terrains, négociations...
- d'être intermédiaire et « médiateur » dans la prévention et la résolution des conflits entre voyageurs, leurs représentants et les collectivités publiques et privées, les gestionnaires d'aire,
- d'assurer la continuité et la fluidité des informations entre collectivités publiques, le corps préfectoral, les forces de l'ordre et les voyageurs

Le 12 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé la signature de la Convention avec la Communauté de communes des Aspres pour participer aux frais de fonctionnement de l'aire d'accueil basée sur Thuir. Cette convention entre en vigueur au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 1 an. Elle sera renouvelable annuellement par tacite reconduction.

6 LES MARCHÉS PUBLICS



6.1. Les programmes de la collectivité

Construction d'un restaurant scolaire et d'un périscolaire/extrascolaire à Rodès

Au cours du 1^{er} trimestre 2023, la Communauté de communes a lancé son appel d'offres divisé en 12 lots*. Les travaux ont débuté le 18 octobre 2023 et le coût du chantier est estimé à 1 646 853,55 € HT. Le montant total des subventions notifié est de 1 365 000 €.

La fin des travaux est programmée pour octobre 2024 pour une mise en service en janvier 2025.

* Gros œuvre, étanchéité, cloisons/doublages/faux plafonds, sol, menuiserie bois, menuiserie aluminium, serrurerie, élévateur, plomberie, électricité, peinture, voirie et réseaux divers.



6.2. Liste des marchés publics

Marchés à procédure adaptée (MAPA)

Marchés de services

- Transport périscolaire et restauration
- Maintenance des jeux
- Vérifications périodiques des installations électriques, aires de jeux, lutte contre l'incendie et véhicules
- Logiciel de gestion de la dette
- Entretien et maintenance des systèmes de chauffage et climatisation dans les bâtiments communautaires
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic de territoire (renouvellement CTG Caf, chartes famille MSA et analyse des besoins sociaux)
- Entretien des espaces verts communautaires
- Valorisation du bois

Marchés de travaux

- Construction d'un restaurant scolaire et périscolaire à Rodès

Marchés de fournitures

- Acquisition de documents pour le réseau de médiathèques (livres, BD, DVD, CD audio)
- Fourniture de gazole (vrac)
- Fourniture de pneumatiques
- Acquisition de selfs pour les restaurants scolaires d'Ille sur Têt, Millas et Néfiach
- Fourniture de repas froid, pique-nique et épicerie

Consultations pour mise en concurrence

- Commande d'enveloppes
- Impression du bulletin communautaire (juin)
- Impression du rapport d'activités
- Poste de refoulement de la ZAE de Millas
- Aménagement de la médiathèque de Néfiach
- Achat armoire froide restaurant Ille sur Têt
- Acquisition d'équipements électroménagers professionnels pour les restaurants scolaires (Millas et Ille sur Têt) ainsi que pour les EAJE la Ruche et la Farandole sur les communes de Millas et Ille sur Têt



Entretien & maintenance des bâtiments communautaires

Ces missions sont assurées en régie par trois agents communautaires, dont un contrat PEC à partir de septembre 2023 jusqu'en août 2024.

En 2023, le service a pris en charge 814 interventions relatives aux domaines suivants : électricité, plomberie, climatisation, menuiseries, peinture, réparation des équipements de restauration, réseaux, petit entretien courant, etc.

5 COMMUNICATION

Le service Communication promeut l'institution, les valeurs et le message portés par les élus de Roussillon Conflent. Au quotidien, il valorise l'action des services et diffuse les informations aux usagers, élus et agents. Il sert de lien avec la presse, couvre et participe à l'organisation d'événements. L'année 2023 a été marquée par le départ de deux agents, l'un d'eux n'a pas été remplacé (graphiste).

5.1. La commission communication

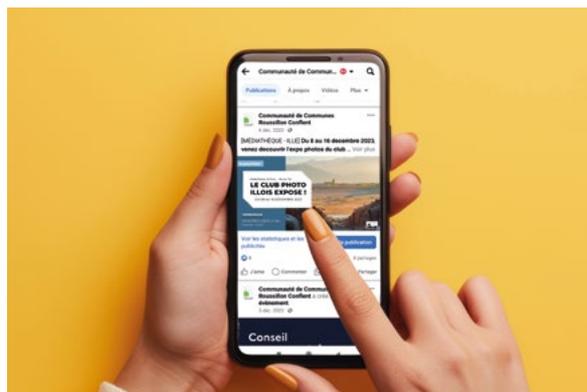
En avril 2023 s'est tenue la première commission communication (voir p.19). Ce groupe de travail a pour objet d'améliorer la concertation avec les élus par rapport aux choix et orientations de demain. Plusieurs sujets ont été discutés : la communication écrite, la mutualisation du service communication et le développement des applications citoyennes. Le service a fait part des projets pour la période 2023-2026 (développement vers d'autres réseaux sociaux, refonte du site internet, etc.).



5.2. MAG Roussillon Conflent

Le magazine de la Communauté de communes Roussillon Conflent diffuse l'actualité du groupement et les temps forts de la vie du territoire. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire. Il est également mis à disposition en mairie et dans toutes les structures communautaires.

En juin 2023, le service édite un Hors-série dans lequel le président William Burghoffer établit un bilan de mi-mandat. Il mesure le travail accompli et reflète le projet politique porté par les élus communautaires autour de 4 axes : la relance économique, la transition écologique, la cohésion sociale et la politique de la Petite enfance et de la Jeunesse.



5.3. Communication digitale

Le service assure la mise à jour du site web institutionnel de Roussillon Conflent. Il poursuit son travail pour renforcer la communication sur les réseaux sociaux. Facebook est le principal moyen de communication. Un groupe WhatsApp avec les accueils de loisirs permet d'échanger les photos de leurs activités plus rapidement.

Avec une couverture de 42 846 personnes sur l'ensemble des posts (+ 10,37 %), 6 600 personnes ont interagit avec le contenu. La page atteint les 6 000 « followers ».



6 121

followers suivent la page Facebook de la Communauté de communes Roussillon Conflent

EN CHIFFRES

PRINT



1 magazine
Hors-série - juin 2023



1 carte de vœux
1 carton d'invitation



1 rapport d'activité
distribué aux élus municipaux
des communes membres



1 kit de communication
pour le service Gestion des déchets
sur les composteurs individuels



24 créations graphiques

déclinées ensuite en affiches, flyers et publications web (réseaux sociaux et site internet)
Petite enfance, Enfance & Jeunesse, Lecture publique, France services, Gestion des déchets...

PRESSE



32 communiqués
pour la presse locale



35 événements
couverts



39 notes
aux familles

RÉSEAUX SOCIAUX



294
followers en plus
sur Facebook



220
publications

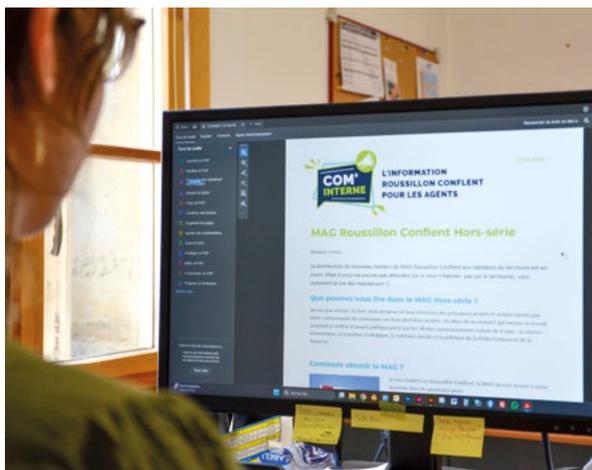


Une couverture de
42 846 membres
Facebook (+10,37%)

5.4. L'accompagnement des services

Arrivée d'une manifestation, perturbation d'un service, planning des accueils de loisirs ou nouvelles décisions du Conseil communautaire... La communication répond régulièrement aux sollicitations des services de la Communauté de communes. Elles se matérialisent par une **prise d'informations, une rédaction, une infographie, une validation**. Le service Communication, toujours avec la coopération des services, décide des canaux de diffusion à utiliser. Selon la diffusion, des **déclinaisons** aux formats « print » et/ou web sont créés.





5.5. Communication interne

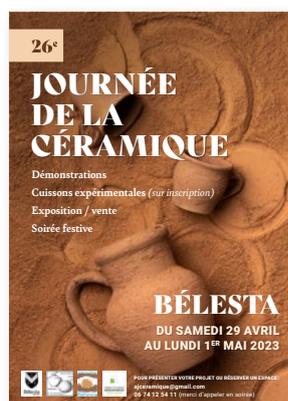
Le service a diffusé **46 notes d'information aux agents de l'intercommunalité**. Elles permettent de diffuser les informations liées aux ressources humaines : les nouvelles lignes directrices de gestion, les formations, les offres d'emploi ou les promotions et mouvements internes... C'est aussi un moyen de communication pour les élus (vœux, prime pouvoir d'achat, invitations...).

5.6. Mutualisation de la communication

Depuis 2021, le groupement propose chaque année à toutes les communes membres de signer une convention. Il s'agit de créer une campagne de communication sur un événement où la Communauté de communes est partenaire. Deux agents sont mis à disposition de la mairie pour la réalisation de cette campagne qui prévoit la réalisation d'une affiche, de visuels web, d'un communiqué de presse et d'un post Facebook.

En 2023, 6 communes ont signé la convention de mise à disposition d'agents de la communication.

Date	Commune	Thème
29 avril 2023	Bélesta	Journée de la céramique
1 ^{er} mai 2023	Corneilla la Rivière	Diada de Corneilla
16 juillet 2023	Prunet et Belpuig	Fête de la Trinité
14 août 2023	Montalba le Château	Montalba en fête
-	Bouleternère	<i>Pas de proposition</i>
-	Corbère	<i>Pas de proposition</i>





02

Les actions
communautaires



La Coumelade à Saint Féliu d'Amont

1 GEMAPI

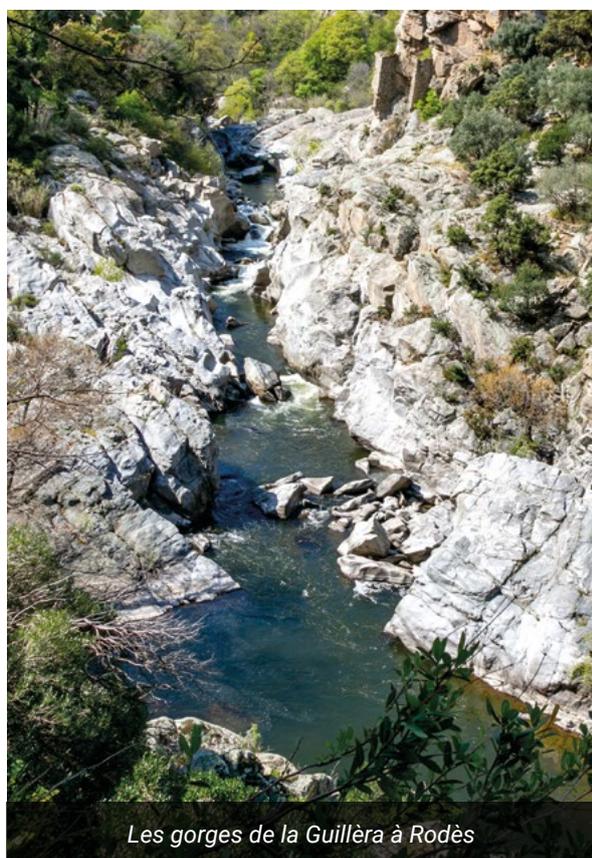
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

1.1. Présentation du Syndicat mixte Têt bassin versant (SMTBV)

Roussillon Conflent est membre du SMTBV, syndicat mixte fermé qui regroupe les communautés de communes partant du lac des Bouillouses à l'embouchure de la Têt (Canet en Roussillon). Cet organisme a en charge la politique de l'eau sur l'ensemble du bassin. Cette gestion partagée doit permettre d'éviter les gaspillages, de mutualiser les investissements et de créer une véritable dynamique du territoire.

Études et travaux en 2023

- Expérimentation pour réactiver le transport solide (sédiment) de la Têt et améliorer l'état du lit. Première tranche faite à l'aval du pont d'Ille sur Têt.
- Travaux d'entretien sur la Coumelade à Saint-Féliu d'Amont (15k).
- À Bouleternère, étude sur le correc de Montjuich dont le lit se creuse (inscrit au programme « travaux » de 2024).



Surveillance et entretien courant des ouvrages de protection contre les inondations (OPI)

L'accord cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau du bassin versant de la Têt a été renouvelé. **Roussillon Conflent y participe à hauteur de 17 636,08 €.**

DÉPENSES	
Contributions SMTBV	187 277 €
Personnel	11 286 €
Dégrèvements	4 196 €
TOTAL	202 759 €

RESSOURCES	
Taxe GEMAPI	249 270 €
Dotations et Participations	1 323 €
Subvention Budget Principal	0 €
TOTAL	250 436 €

Les ressources non consommées permettront de pallier à des aléas en cas d'urgence (inondation) ou à la réalisation de futurs travaux.

2 URBANISME

2.1. Périmètre des missions

Le service d'Application du Droit des Sols (ADS), plus communément appelé service Urbanisme, est chargé de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte de **12 des 16 communes de la Communauté de communes***.

L'instruction est composée de 3 étapes :

- La vérification**
Complétude, consultation des organismes et services extérieurs...
- L'étude du dossier**
Conformité aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune, aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public et aux servitudes applicables au terrain.
- La rédaction**
d'une proposition d'arrêté de décision. Cet avis est transmis au maire de la commune concernée. C'est à lui qu'appartient la décision d'accorder ou pas l'autorisation d'urbanisme.

* Les autorisations d'urbanisme de Boule d'Amont, Casefabre, Glorians et Prunet & Belpuig sont instruites par la DDTM des Pyrénées Orientales, car ces communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Le service instructeur assure également des missions complémentaires d'archivage numérique, de statistiques, de géomatique et de transfert à la DDTM des dossiers concernés par la taxe d'aménagement.

2.2. Statistiques

En 2023, **798** dossiers ont été instruits sur l'ensemble du territoire. 219 requérant une plus grande technicité ont été soumis au service instructeur de Roussillon Conflent (*cf. page suivante*).



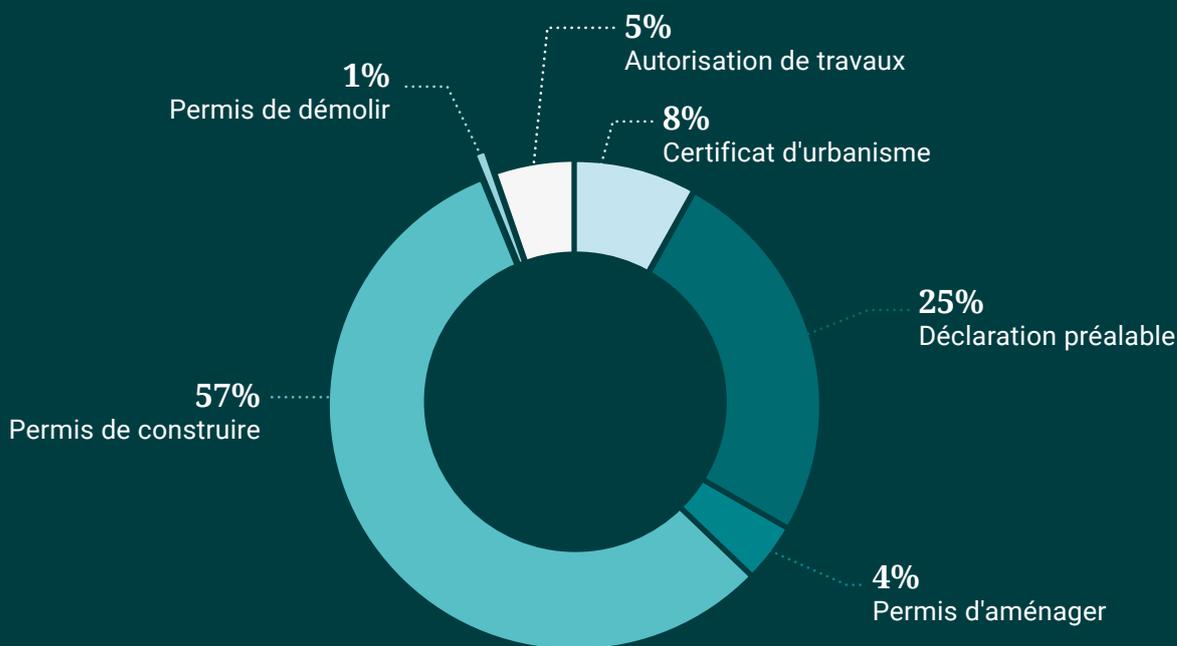
2.3. L'instruction de l'accessibilité au sein des établissements recevant du public

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service instructeur assure l'instruction du volet accessibilité pour les établissements recevant du public. En 2023, **21 dossiers ont été instruits**.

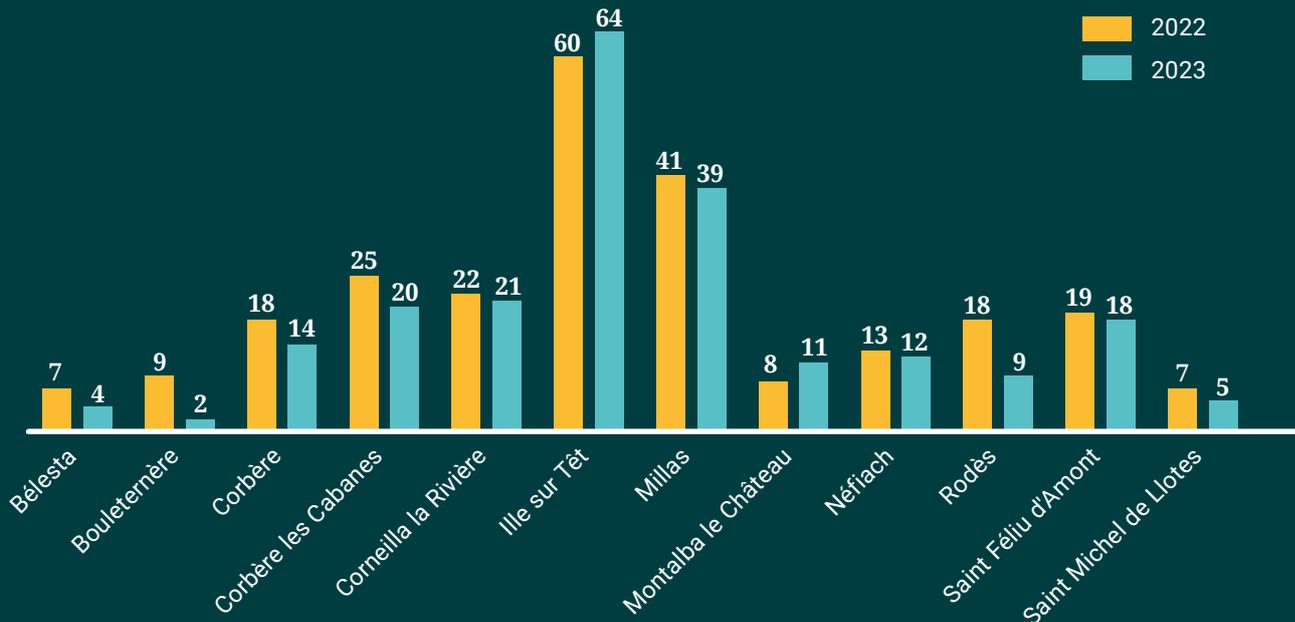
	Autorisation de travaux	Permis de construire
Bouleternère	1	0
Corbère	0	1
Corbère les C.	1	0
Ille sur Têt	3	8
Millas	4	1
Rodès	1	1
Total	10	11

LES DOSSIERS INSTRUITS EN CHIFFRES

TYPOLOGIE DES DOSSIERS TRAITÉS



ORIGINE DES DOSSIERS TRAITÉS



Remarque : Boule d'Amont, Casefabre, Gloriantes et Prunet et Belpuig restent soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), les autorisations d'urbanisme sont instruites par la DDTM des Pyrénées Orientales.

3 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1. Aides aux entreprises

OCMACS

En 2022, la Communauté de communes a décidé la mise en œuvre d'une quatrième tranche de l'opération de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) pour une nouvelle période de 3 ans (jusqu'à 2025). L'engagement budgétaire pour cette tranche est évalué à 36 000 €. La convention prévoit un financement maximal de 30 % sur les investissements des entreprises du territoire (plafonnement : 6 000 €).

En 2023, 3 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 14 730,14 €.



Société	Subvention perçue
Boulangerie Le Couvent Ille sur Têt	6 000,00 €
Institut de beauté Christel Millas	2 730,14 €
Pharmacie le Ribéral Millas	6 000,00 €
TOTAL	14 730,14 €

Comment déposer un dossier ?

Pour vérifier l'éligibilité de son dossier, l'utilisateur peut contacter le service Développement Économique de Roussillon Conflent : conomie@roussillon-conflent.fr - 04.68.52.96.25
Toutes les informations sur : roussillon-conflent.fr, rubrique « Aménagement du territoire »

3.2. Les Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Au Conseil communautaire du 5 juillet 2022, il a été décidé de modifier la surface de la ZAE de Millas.

En 2023, 12 entreprises ont déposé une demande d'implantation dans la zone. Cependant, une nouvelle réglementation inondation (PGRI) a classé des zones du paramètre initial en terrain inondable.

La nouvelle surface est portée à 32 500 m² avec un contrat de concession de 4 ans, toujours avec la SPL PO Aménagement. Cette opération nécessite un financement complémentaire estimé à 500 000 €.



Comment implanter son entreprise dans une zone d'activité ?

Contactez le 04.68.52.96.25 ou écrivez à conomie@roussillon-conflent.fr

4 | GESTION DES DÉCHETS

4.1. Le budget annexe du service

Le budget Gestion des déchets s'élève à 3,45M€ en 2023.

On note une stabilisation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022. Celle-ci s'explique par une maîtrise des dépenses de personnel et une diminution des coûts de traitement due à un meilleur tri en déchèterie notamment (exemple avec les meubles dont la collecte et le traitement sont pris en charge par l'éco-organisme *Eco-maison*).

Les recettes quant à elles s'élèvent à 3,65M€, en augmentation de 7 % par rapport à 2022.

On constate une forte hausse des produits exceptionnels grâce à un reversement du Sydetom66 sur les bénéficiaires dus aux ventes d'énergie. Les recettes de la TEOM augmentent elles-aussi (+ 9,34 %) du fait de l'augmentation nationale de la valeur des bases locatives et à l'augmentation du taux sur le secteur 1 (14 à 14,5%).

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	490 905 €
Charges de personnel	1 340 278 €
Autres charges dont Sydetom66	1 252 475 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 083 658 €

Amortissements	151 787 €
TOTAL	3 235 445 €

Dépenses d'investissement

Remboursement du capital	16 550 €
Immobilisations	196 638 €
TOTAL	213 188 €

Recettes de fonctionnement

Produits des services	67 204 €
TEOM	3 227 333 €
Dotations et participations	50 172 €
Produits exceptionnels	90 721 €
TOTAL	3 435 431 €

Recettes d'investissement

Dotation	48 547 €
Subvention	0 €
Emprunt	0 €
Total	48 547 €
Amortissements	151 787 €
TOTAL	200 334 €

La tarification par flux

Ce mode de calcul de la contribution financière des EPCI membres au Sydetom66 doit permettre de mieux identifier le coût de chaque flux de déchets et de rendre plus incitative l'utilisation du service.

La tarification par flux se compose d'une **part fixe** (frais de fonctionnement et de personnel du Sydetom66, prévention...) proportionnelle à la population de chaque collectivité et d'une **part variable** dont le coût est directement lié au tonnage de déchets collectés.

Les flux identifiés sont les suivants : les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri, les emballages ménagers recyclables (EMR), le verre, les déchets végétaux et le tout-venant.

Le prix de facturation de chaque flux est voté chaque année par le Comité syndical.



	Tonnage collecté en 2023	Coût par tonne
Ordures ménagères	5 129,87 t	100,20 €
Refus de tri *	331,80 t	127,20 €
EMR	1 117,52 t	30,70 €
Verre	559,61 t	40,20 €
Déchets végétaux	1 766 t	45 €
Tout-venant	1 312 t	166 €

Les tarifs appliqués aux ordures ménagères, au tout-venant et aux refus de tri se veulent prohibitifs. A contrario, le tri du verre et des EMR est encouragé grâce à l'application de tarifs incitatifs.

* Le refus de tri est inclus dans les EMR, ainsi il est facturé deux fois.

4.2. La gestion des déchets



20 agents

titulaires (collecte et déchèterie) dont 3 à temps non-complet



8 agents

contractuels dont 3 contrats aidés



3,5 ETP

pour l'encadrement, le secrétariat, le compostage et la sensibilisation au tri



22

véhicules lourds et légers

Généralités

La gestion des déchets recouvre la collecte, le transport et le traitement des déchets produits sur le territoire. Pour assurer ces missions, Roussillon Conflent travaille avec le Sydetom66, des prestataires privés et des éco-organismes.

MODE D'ORGANISATION		Ordures ménagères	Tri sélectif		Verre	Encombrants	Déchets apportés en déchèterie
		Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte	
COMPÉTENCES EXERCÉES	Collecte	CC Roussillon Conflent	CC Roussillon Conflent	CC Roussillon Conflent*	SYDETOM 66	CC Roussillon Conflent	CC Roussillon Conflent
	Transport (à partir du quai de transfert)	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CC Roussillon Conflent	CC Roussillon Conflent
	Traitement	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	SYDETOM 66	CC Roussillon Conflent SYDETOM 66	CC Roussillon Conflent SYDETOM 66

CC Roussillon Conflent : Mission assurée en régie par Roussillon Conflent

SYDETOM 66 : Mission assurée par le Sydetom 66

* Modification des statuts du Sydetom 66. Transfert de la compétence collecte des points d'apport volontaire du Tri Sélectif aux EPCI à compter du 1^{er} juillet 2023.

Externalisation du traitement des déchets

Le traitement des déchets relève de la compétence du SYDETOM 66 pour les ordures ménagères, les déchets ménagers recyclables (verre et emballages), le tout-venant, les déchets verts, les D3E, les déchets spécifiques, les textiles et les piles.

Pour certains de ces déchets, le Sydetom 66 a contractualisé avec des éco-organismes :

- **CITEO** (emballages ménagers recyclables et papiers),
- **ECO-TLC** (textiles, linge de maison, chaussures),
- **ECOLOGIC** (déchets d'équipements électriques et électroniques)
- **ECO-DDS** (déchets diffus spécifiques)
- **ECO-MAISON** (déchets d'ameublement)
- **COREPILE** (piles)

En revanche, c'est Roussillon Conflent qui est responsable du traitement des gravats, des ferrailles, et du bois issus de la déchèterie d'Ille sur Têt. Pour cela, le groupement contractalise avec des prestataires externes : Ets CUFY pour les gravats, Ets LINARES pour la ferraille et Ets SABATÉ ET BOUTAN pour le bois.

Ce schéma va évoluer au 1^{er} janvier 2024 suite à la modification des statuts du Sydetom.



4.3. Organisation de la collecte

Les modes de collecte

Roussillon Conflent assure la collecte des ordures ménagères (bac vert) et des déchets ménagers recyclables (bac jaune). Depuis 2018, un travail de réflexion est mené sur la rationalisation des tournées de collecte ce qui a permis d’ajuster les fréquences de collecte et de créer des points de regroupement avec des bacs collectifs (enclos).

La gestion de ces points s’est révélée problématique dans certains secteurs du fait de débordements et d’une mauvaise qualité du tri sélectif.

Pour pallier à ces difficultés et pour maîtriser le coût du service (augmentation des coûts du traitement et de fonctionnement, notamment du carburant), il a été décidé d’expérimenter l’installation de colonnes aériennes pour les ordures ménagères dans les communes avec un centre-ville difficile d’accès (Ille sur Têt et Montalba le Château) ou celles déjà équipées uniquement en bacs collectifs (Bélesta, Casefabre, Montalba, Prunet et Belpuig).

Nombre des nouvelles installations de colonnes aériennes en 2023 :

	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre
Ille sur Têt	14	6	2
Boule d’Amont	4	-	1
Bélesta	5	-	-
Casefabre	1	-	-
Montalba	3	-	-
Prunet et belpuig	3	1	-



Fréquence des collectes

Communes avec secteurs en porte à porte : toutes les communes bénéficient pour la collecte ordures ménagères d'un passage hebdomadaire dans les zones pavillonnaires et les mas et de deux passages hebdomadaires dans les centres-villes. La collecte du tri sélectif est effectuée une fois par semaine sur toutes les communes équipées en porte à porte ou en bacs collectifs.

Communes avec secteurs en apport volontaire : la collecte des colonnes aériennes des ordures ménagères est effectuée de 1 à 3 fois par semaine. La fréquence pour les colonnes de tri sélectif est très variable, de 2 fois par semaine à 1 fois par mois.



4.4. La collecte en déchèterie

Située à Ille sur Têt, la déchèterie communautaire est gérée en régie. Trois agents sont en charge de l'accueil des usagers et un agent du transport des déchets verts, des encombrants, du bois et des gravats vers les exutoires. Afin d'améliorer l'accueil des usagers et la qualité du tri sur site, la déchèterie s'est dotée d'un système d'accès par carte magnétique. **En vigueur depuis le 1^{er} juin 2022, la nouvelle carte a été distribuée dans plus de 5 500 foyers.**



80 utilisateurs par jour

en moyenne, soit environ 25 000 passages enregistrés à la déchèterie en 2023



ÉVOLUTION COMPARÉE DES COLLECTES

2023



ORDURES MÉNAGÈRES
5 129,87 tonnes

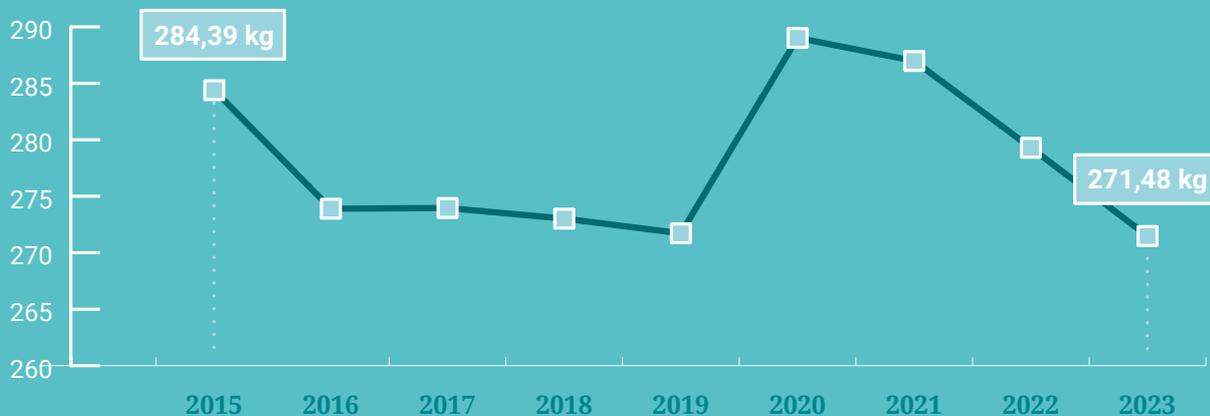


DÉCHETS RECYCLABLES
1 117,52 tonnes

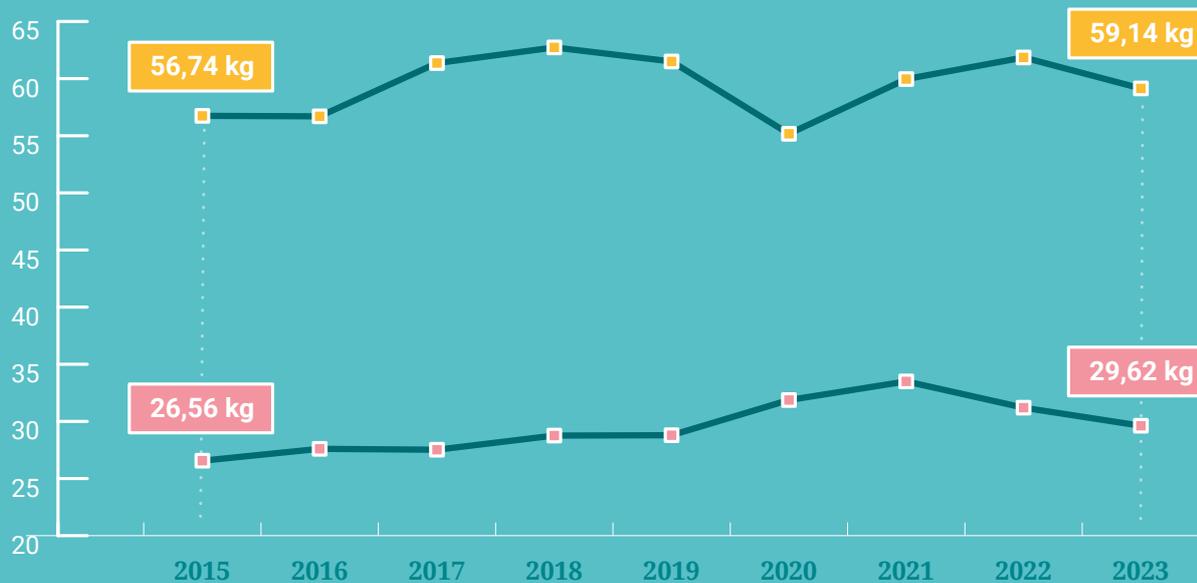


VERRE
559,61 tonnes

Volume de d'ordures ménagères collectés par habitant et par an (en kg)



Volume de déchets recyclables et de verre collectés par habitant et par an (en kg)



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE



4.5. Le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le compostage

Depuis 2009, les habitants qui en font la demande peuvent obtenir gratuitement un composteur. Ceux-ci sont achetés 20€ pièce au Sydetom66. En 2023, **245 composteurs ont été distribués**.



2 428

composteurs individuels ont été distribués sur le territoire depuis 2009.

Des actions sont également menées pour développer le compostage partagé et collectif : Inauguration d'un composteur partagé à Boule d'Amont le 30 juin. Le 4 octobre, une animation au compostage était organisée à Bouleternère à l'occasion de la Fête du sol vivant.



Enfin, le service travaille sur l'implantation de points de compostages collectifs sur le territoire. En 2023, on compte 27 sites sur 12 communes.

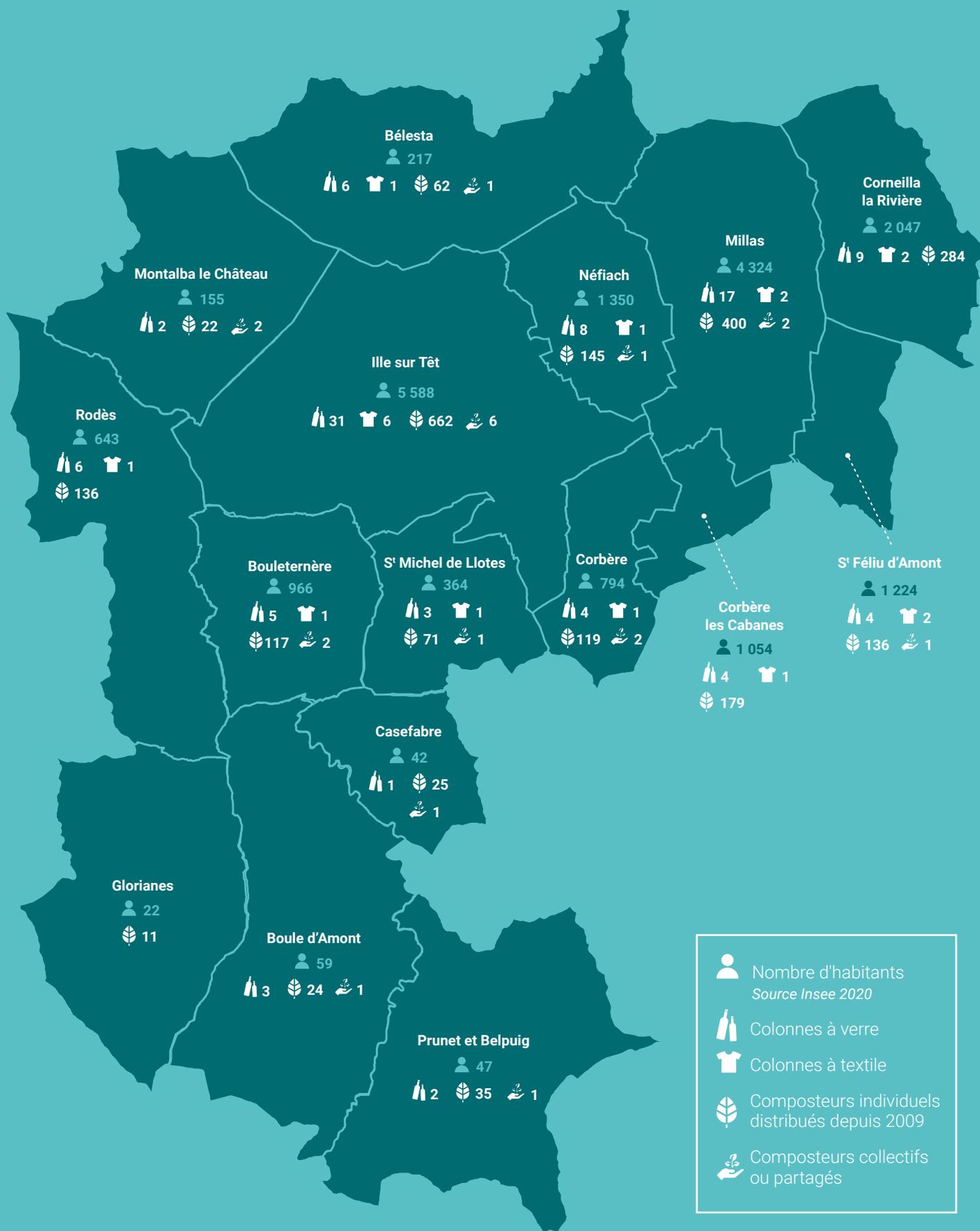
La collecte du textile

Toutes les communes sont équipées d'une colonne textile à l'exception de Boule d'Amont, Casefabre, Glorianes, Montalba le Château et Prunet & Belpuig. **En 2022, 44,7 tonnes de textile ont été collectées sur le territoire.**

COMPOSTEURS PARTAGÉS OU COLLECTIFS

Bélesta	<ul style="list-style-type: none"> Aire de camping-car
Boule d'Amont	<ul style="list-style-type: none"> Station d'épuration
Bouleternère	<ul style="list-style-type: none"> Restaurant scolaire Accueil de loisirs Parking R^{te} de Boule d'Amont
Casefabre	<ul style="list-style-type: none"> Allée des mimosas
Corbère	<ul style="list-style-type: none"> École Accueil de loisirs (composteur pédagogique) Rue de l'Aire
Ille sur Têt	<ul style="list-style-type: none"> Restaurant scolaire Résidence Les Vergers Résidence Le Rosarets Camping Boulevard Jean Bourrat Parking de la Gare
Millas	<ul style="list-style-type: none"> EAJE La Farandole (composteur pédagogique) Restaurant scolaire
Montalba le C.	<ul style="list-style-type: none"> Route de Tarérach Parking de la mairie
Néfiach	<ul style="list-style-type: none"> Chemin des Aspinassères
Prunet et Belpuig	<ul style="list-style-type: none"> Aire de pique-nique
Saint Féliu d'Amont	<ul style="list-style-type: none"> Parking Amphithéâtre
Saint Michel de Llotès	<ul style="list-style-type: none"> Parking Veinat de l'aire

POINTS DE COLLECTES



-  Nombre d'habitants
Source Insee 2020
-  Colonnes à verre
-  Colonnes à textile
-  Composteurs individuels distribués depuis 2009
-  Composteurs collectifs ou partagés

5 | LECTURE PUBLIQUE

5.1. Le réseau en chiffres



11

médiathèques



11

agents



23

bénévoles



3 144

adhérents actifs



453

nouveaux abonnés

2023	Nombre d'adhérents	Nombre de prêts par abonné	Nouvelles inscriptions
Bélesta *	27	527	1
Bouleternère	88	1 998	2
Corbère	78	422	2
Corbère les Cabanes *	55	7	0
Corneilla la Rivière	181	2 243	0
Ille sur Têt	1 959	66 619	327
Millas	804	14 373	90
Montalba	14	281	0
Néfiach *	68	636	0
Rodès **	49	896	18
S ^t Féliu d'Amont	181	6 095	13
EN ROUSSILLON CONFLENT	3 504	94 097	543

* Médiathèques fermées au public en 2023

** Médiathèque rouverte au public le 07 mars 2023

5.2. Une redynamisation des médiathèques

Au cours du premier trimestre 2023, la médiathèque de Rodès a rouvert ses portes au public **grâce à l'engagement de 5 bénévoles** formés aux opérations courantes (prêts, retours, réservations).

Le dernier trimestre 2023 a été marqué par :

- L'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de Millas qui est à nouveau ouverte les mercredis après-midi portant son amplitude d'ouverture à 15h hebdomadaires.
- L'aménagement du mobilier et l'intégration des collections dans la nouvelle médiathèque de Néfiach (16k €).
- L'appel à bénévoles afin de rouvrir les médiathèques de Bélesta, Corbère les Cabanes, Néfiach et d'étendre les horaires d'ouverture de la médiathèque de Corbère.



Les bénévoles de la médiathèque de Rodès.

5.3. Un engagement toujours aussi fort auprès du jeune public

L'accès à la culture pour les jeunes est toujours une priorité. Elle s'organise en plusieurs temps :

- Pour les structures de la Petite enfance, malgré les restrictions de déplacements (mesures Vigipirate renforcées), le RPE et les crèches « la Farandole » et « la Ruche » ont été reçus 16 fois en 2023.
- Du côté du scolaire, 64 classes sont venues dans les bibliothèques. Cela concerne 8 communes et 13 écoles. Le service comptabilise 226 animations en 2023.

Engagés dans la promotion de la langue catalane, les bibliothécaires ont proposé des lectures en catalan aux classes intéressées dans les communes d'Ille sur Têt et de Saint Féliu d'Amont. Cette action devrait prendre de l'ampleur en 2024 et s'étendre à d'autres communes.



5.4. Medi@tek66 : le nouveau service numérique gratuit

Medi@tek66 est une plateforme de ressources numériques accessible gratuitement à tous les adhérents du réseau des médiathèques de Roussillon Conflent.

Cinéma, presse, livres, musique et savoirs sont disponibles 24/7 sur ordinateur, smartphone et tablette. Grâce au partenariat avec la Médiathèque départementale des Pyrénées-Orientales, le service Lecture publique a pu intégrer cette offre.

LA SAISON CULTURELLE

La première partie de l'année a été marquée par un fort taux d'absentéisme des agents, ce qui a perturbé le déroulement de la saison culturelle.

À partir du mois d'octobre, l'équipe a porté ses efforts sur l'organisation d'évènements gratuits menés par les agents ou en partenariat avec des services communautaires, des associations ou des auteurs. Près de 200 personnes ont participé à ces 12 évènements.

Le budget animation (1 788 €) a permis d'enrichir la ludothèque (jeux de société et puzzles).

La programmation

Du 8 au 24 mars – Ille sur Têt (1, 2)

Exposition photos
Portraits de femmes illoises

8 juin – Bouleternère

Rencontre avec Julien Couty (auteur du livre
« Quel tableau ! » - Prix du livre vivant)

4 août - Saint Féliu d'Amont (5)

Rencontre avec Josette Torrent (auteure du livre
« J'avais 12 ans et j'étais résistante »)

À partir du mois d'octobre, 1 fois par mois - Ille sur Têt et Millas (4, 6, 7)

Ateliers jeux de société

27 octobre - Ille sur Têt

Conférence « La Sybille, l'itinéraire remarquable
de la famille Vidal »

28 novembre - Ille sur Têt

Conférence « Centenaire des Monuments
aux morts »

Du 17 au 25 novembre - Ille sur Têt (3)

Une exposition + un atelier jeunesse dans le
cadre de la Semaine de réduction des déchets

18 novembre - Ille sur Têt

Partenariat avec l'association la Casa Samsó :
petit-déjeuner littéraire en catalan

24 novembre - Bouleternère

Rencontre avec l'auteur Jean Boissée pour son
ouvrage : « De Bula à Bouleternère »

Du 8 au 16 décembre - Ille sur Têt

Exposition du Club photos illois

6 ENFANCE & JEUNESSE

Ce service regroupe 13 accueils de loisirs et 3 espaces ados qui proposent des activités pendant les temps péri/extra scolaires et les vacances. Les structures sont coordonnées par un service administratif.



Activité en plein air avec les maternelles de l'accueil de loisirs à Millas

6.1. Le service en chiffres

- **13 accueils de loisirs** pour les maternelles (3-6 ans) et élémentaires (6-11 ans)
Bélesta, Bouleternère, Corbère, Corneilla la Rivière, Ille sur Têt, Millas, Néfiach, Rodès et S' Féliu d'Amont
- **3 espaces ados** (11-17 ans)
Ille sur Têt, Millas, Néfiach
- **14 directeurs** et **12 adjoints**
- **100 animateurs** environ
- **4 agents administratifs**



6.2. Éléments de budget

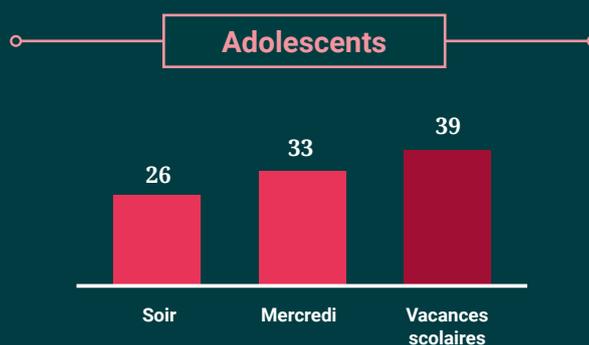
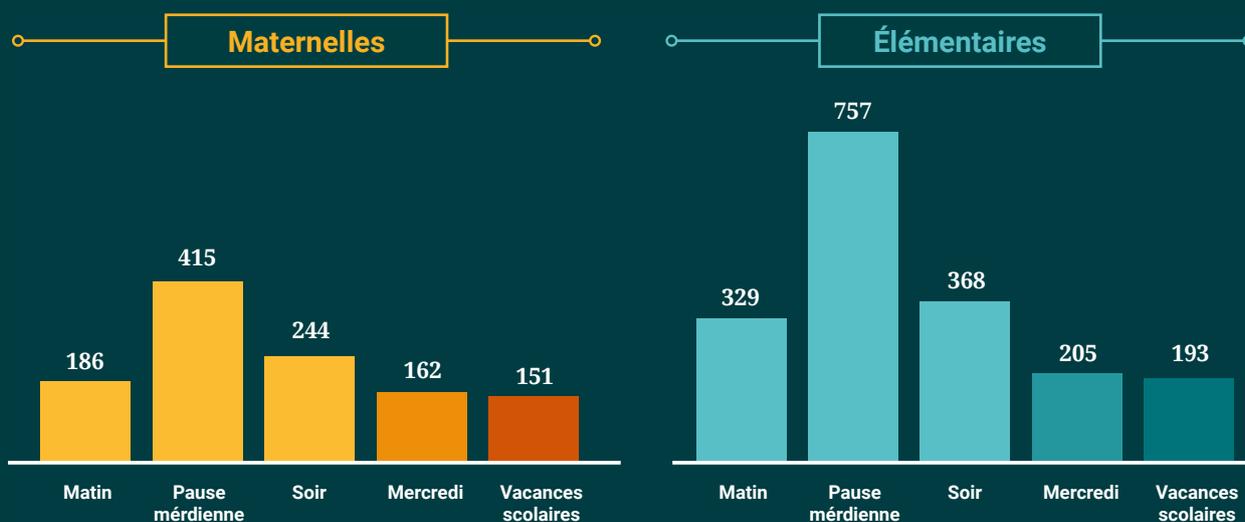
Dépenses de fonctionnement

Service Enfance & Jeunesse	3 247 262,55 €
TOTAL	3 247 262,55 €

Recettes de fonctionnement

Famille	501 704 €
CAF	725 777,29 €
MSA	37 443,97 €
État (contrats aidés) + FCTVA	16 479,26 €
Région	1 000 €
DRAJES : Education nationale	6 000 €
Autre groupement : Agly Fenouillèdes	3 515,44 €
Produits exceptionnels	3 154,38 €
IJ de la CPAM	9 961,10 €
TOTAL	3 235 445 €
Solde CCRC	1 942 226,37 €

FRÉQUENTATION MOYENNE DES ENFANTS



Les séjours



249 enfants

sont partis en séjour dans le cadre des vacances de Roussillon Conflent (131 enfants et 118 adolescents).



12 séjours

de 1 à 2 nuits ont été organisés en 2023. Les séjours ont eu lieu à Marquixanes, Prats de Sournia, Villeneuve de la Raho, Les Angles, Bourg Madame, Ille Sur Têt et Quillan.

6.3. Les actions du service Enfance & jeunesse



Un nouvel espace ados à Néfiach

Ce lieu a ouvert au printemps 2023. Habilité par le SDJES (Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport), il est ouvert durant les vacances scolaires pour 12 jeunes au maximum. Il est situé dans une salle annexée à l'accueil de loisirs primaire (28, Lotissement Champ du Moulin).

Suivi du PEDT / Plan Mercredi

Le **Projet éducatif territorial (PEDT)** est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. La diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être. En complémentarité de l'école, l'existence d'un PEDT « de qualité » est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans une commune.

Le **Plan mercredi** constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires en proposant des activités de grande qualité. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités contribue à cette dynamique.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs : associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation

populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques). Il propose aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée : Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques qui contribuent à leur épanouissement.

Les 3 axes du PEDT et du Plan mercredi de la Communauté de communes 2022 / 2025 :

- Considérer l'enfant dans sa globalité,
- Permettre la continuité éducative entre la sphère familiale, scolaire et périscolaire,
- Aider à la réussite scolaire de l'enfant et à son épanouissement.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) / Signature Charte territoriale "Avec les familles" (voir p.32)

Le 16 octobre, Roussillon Conflent et la Caf ont renouvelé la **CTG pour la période 2023-2027**. Une convention enrichie par la Charte territoriale « Avec les familles » signée avec la MSA qui dessine les contours du projet social de Roussillon Conflent pour les années à venir.

Rappel des objectifs affichés de la CTG : réunir tous les acteurs concernés afin de définir des priorités communes, mobiliser les ressources et coordonner l'action publique sur le territoire.

Les autres actions de l'année

- **Révision des tarifs et des règlements intérieurs** de fonctionnement des accueils de loisirs et des espaces ados (applicable à la rentrée 2024/2025),
- **Maintien de l'offre de séjours** à destination des enfants et des jeunes,
- **Mise en place d'actions « Passerelle »** via un projet transversal aux services Petite enfance et Enfance & Jeunesse,
- Poursuite de la politique d'**inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques**,
- **Favoriser l'implication des parents** au sein des structures d'accueil.

7 RESTAURATION SCOLAIRE



9

restaurants
scolaires



20

agents de
restauration



1 149

convives accueillis
chaque jour



151 170

repas servis en 2023

7.1. Éléments de budget

Le budget de fonctionnement du service s'élève à 1,41 M €. 50 % des repas sont financés par la redevance payée par les familles. En moyenne, un repas a coûté 9,62 €.

En juillet 2023, le Conseil communautaire a voté une délibération afin de réviser le tarif appliqué aux familles. Une révision expliquée par l'augmentation des tarifs de l'UDSIS (+4 % en septembre 2023). Les repas facturés au groupement pour les élémentaires passent de 4,02 € à 4,18 €. Le coût d'un repas pour les maternels ne changent pas.

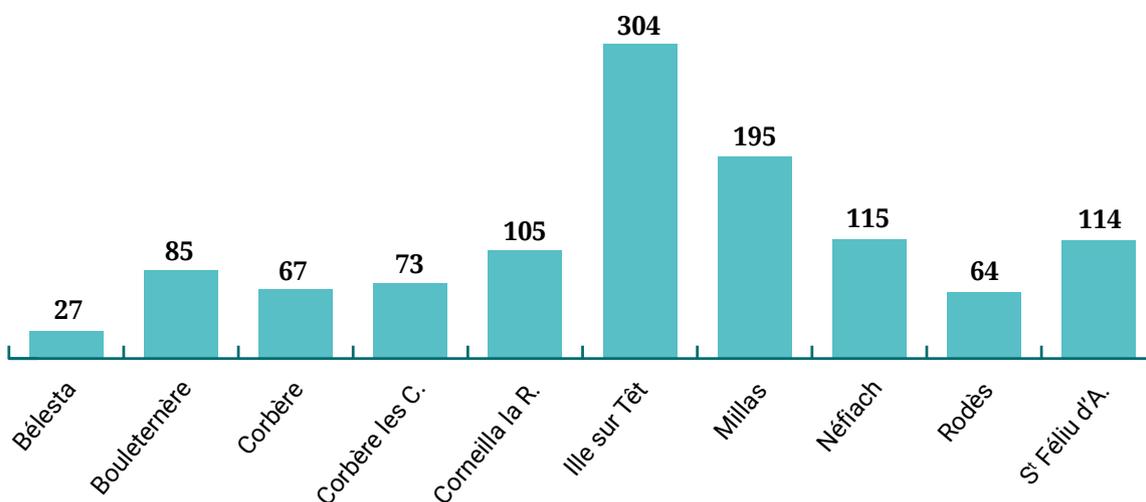
TARIFS 2023	De janvier à juillet	De septembre à décembre
Enfant du territoire	4,40 €	4,80 €
Enfant hors territoire	5,55 €	6 €
Professeurs et personnel administratif	7,55 €	8,15 €
Enfant protocole d'accueil individualisé (PAI)	0,65 €	0,70 €



9,62 €

Prix moyen d'un repas en 2023

Nombre de repas servis dans les restaurants scolaires





7.2. Trois nouveaux self-services à la rentrée

Dès le 1^{er} septembre, les restaurants scolaires d'Ille sur Têt, Millas et Néfiach prennent leur repas en self-service. **Une petite révolution dans les cantines pour rendre les élèves plus autonomes et réduire le gaspillage alimentaire.** Pour ces trois équipements, la Communauté de communes a investi 128 000 € dont la moitié est prise en charge par le plan France Relance.

7.3. Subvention de l'UDSIS

Un four qui lâche, une armoire réfrigérée en panne, une banque froide ou chaude qui manque à l'appel, un enregistreur de température... Il suffit qu'un maillon de la chaîne fasse défaut pour qu'il soit difficile, voire impossible, de servir les repas aux enfants.

Pour le bien des enfants et pour assurer la continuité du service dans les restaurants scolaires, l'UDSIS a lancé une solution d'aide à l'acquisition pour ses adhérents. Une subvention immédiate, réactive, allant jusqu'à 5 000 €, est versée aux établissements demandeurs, pour remplacer sans attendre le "petit" électroménager indispensable au service. La collectivité a pu obtenir cette aide afin de garantir une continuité de service au restaurant scolaire :

- Corbère les Cabanes : un lave-vaisselle
- Corneilla la Rivière : un lave-vaisselle
- Rodès : une armoire réfrigérée
- Ille sur Têt : un four et une armoire réfrigérée
- Bélesta : une armoire réfrigérée
- Millas : une armoire réfrigérée et un four

7.4. Le temps de restauration, un travail éducatif à part entière

Derrière le repas et toute la logistique, la restauration doit permettre aux enfants de :

- Bien manger,
- Vivre un moment convivial en collectivité dans une atmosphère sereine, dans un climat de détente et permettre la discussion entre enfants,
- Être responsabilisé, acquérir de l'autonomie selon la tranche d'âge.

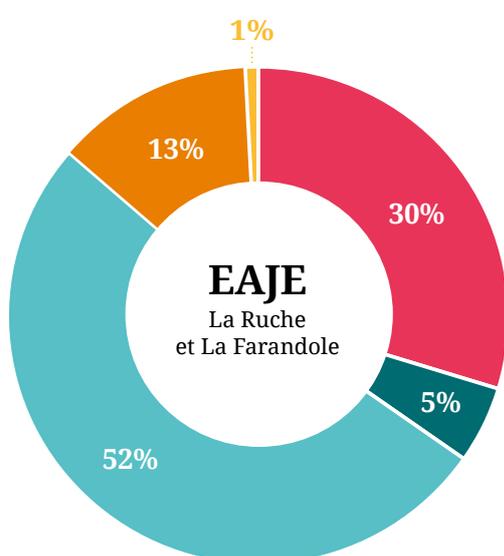
Le temps de repas doit être adapté autant que possible aux besoins de l'enfant, aux objectifs éducatifs, aux contraintes techniques et organisationnelles.

8 PETITE ENFANCE

Le service Petite enfance regroupe deux Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et un Relais petite enfance (RPE).

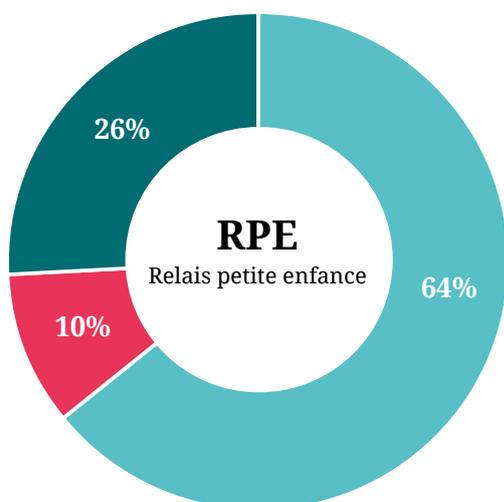
8.1. Éléments de budget

Coût de fonctionnement des EAJE La Ruche et La Farandole



Participation de la CC Roussillon Conflent	385 499 €
Subvention et bonus MSA	57 934 €
Subvention et bonus Caf	675 714 €
Participation financière des familles	156 234 €
Autres subventions et recettes	14 471 €
Total *	1 289 852 €

Coût de fonctionnement du Relais petite enfance (RPE)

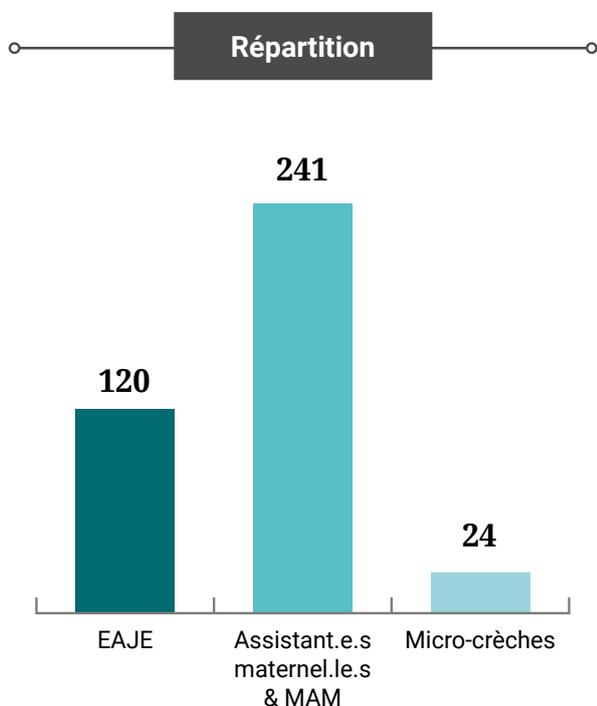


Participation de la CC Roussillon Conflent	28 356 €
Subvention MSA	10 332 €
Subvention et bonus Caf	67 591 €
Total *	106 324 €

* avec opérations comptables non budgétaires

8.2. Nombre d'enfants par mode de garde

En 2023, 385 jeunes enfants ont bénéficié d'un mode d'accueil sur le territoire de Roussillon Conflent. Cela correspond à 75,19 % des besoins d'accueil (contre 57% au niveau national).



8.3. La Convention territoriale globale (voir p.32)

L'ancien Contrat enfance jeunesse (CEJ) conclut avec la Caf a laissé place à une nouvelle démarche de contractualisation : **la Convention territoriale globale (CTG)**. Cette convention donne droit à des subventions qui représentent près de 680 000 € / an pour les actions réalisées en direction de la Petite enfance et l'Enfance & Jeunesse.

Le 16 octobre 2023, la Communauté de communes a signé la CTG & la Charte des solidarités avec les familles 2023-2027.

Quelques éléments de contexte importants :

- **Nombre de familles avec enfants** en forte augmentation (+ 6 %)
- **+ 21 % de familles monoparentales** (contre une évolution de 5 % au niveau départemental)
- **Nombre de familles nombreuses** en évolution importante à Ille sur Têt (+ 15 %)
- **Identification de 2 communes où le nombre de naissances a fortement augmenté** (Ille sur Têt + 11 % et Corneilla la Rivière +100 %). Cependant, la collectivité enregistre une baisse des naissances de 12 % (- 8 % au niveau départemental).



8.4. Les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Les deux EAJE, La Ruche à Ille sur Têt et la Farandole à Millas, s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire de **33 agents**.

Retour sur les activités

Avec des propositions différentes chaque semaine, les enfants bénéficient d'un programme riche en découvertes grâce à des intervenants extérieurs ou auprès des agents : musique et éveil aux sonorités, activités motrices, sorties dans le territoire, éveil à la nature... Les fêtes traditionnelles sont également célébrées : Noël et ses spectacles, Pâques, le printemps, la fête de l'été. Un programme varié qui permet aux jeunes enfants de s'ouvrir à la culture et au monde qui les entoure.

Les initiatives d'accompagnement à la parentalité

Plus de **30 animations menées en direction des jeunes parents** en 2023 dont trois invitations mensuelles : le café des parents, le goûter des parents et les jeudis du Relais. Ce sont des moments conviviaux avec un espace de discussion et de partage animés par deux professionnelles de la Petite enfance et les parents.

L'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques

En 2023, 5 enfants bénéficient de cet accompagnement sur-mesure. Il est pensé avec la famille, la direction, le médecin de structure, les référents Santé et Inclusion ainsi que les agents.

Une **référente « enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques »** est missionnée pour accompagner et améliorer la qualité de l'accueil des enfants. Sa mission ne consiste pas seulement à leur intégration mais aussi à créer un milieu d'accueil capable d'accepter et de prendre en compte tous les besoins spécifiques à chacun.

8.5. Les actions du Relais petite enfance

En 2023, le Relais regroupe **71 Assistants maternels agréés indépendants en activité (Amai)**. Il est le **premier mode d'accueil du territoire avec plus de 241 jeunes enfants accueillis**.

Des formations pour les assistants maternels

L'accompagnement à la formation continue fait partie des missions du RPE. En 2023, 11 Amai ont suivi plusieurs formations : « L'éveil des jeunes enfants et le jeu sous toutes ses formes » ; « Comprendre pour mieux accompagner les jeunes enfants » et « Comprendre le handicap pour mieux l'accompagner. »

En parallèle, les animatrices du RPE ont organisé des soirées thématiques en lien avec les besoins et les centres d'intérêts exprimés par les Amai : « La gestion des émotions EFT (Emotional Freedom Technique) » ; « L'alimentation du jeune enfant » ; « La prévention scolaire »... Ces soirées sont animées par des intervenants extérieurs qui contribuent à leur professionnalisation. En tout, **33 Amai ont participé à ces soirées thématiques**.

Bilan de l'itinérance

Le Relais est itinérant et part à la rencontre des Amai du territoire pour rompre leur isolement et coconstruire un lien de qualité et de confiance. **44 animations itinérantes ont été organisées en 2023**, à Ille sur Têt, Corneilla la Rivière, Bouleternère, Corbère, Néfiach, Saint Féliu d'Amont et prochainement Rodès. Chaque début de mois, un planning est envoyé à chaque professionnelle qui peut ainsi s'y inscrire. Au total, **187 animations** ont été proposées cette année dans les locaux de Millas ou en itinérance : atelier motricité, ferme pédagogique, éveil musical et sensoriel, séance de lecture, ateliers créatifs ou spectacles.



Baby yoga

L'accueil des parents et de leurs jeunes enfants

En 2023, **67 parents** ont eu recours aux services du Relais. Il s'agit d'informer les parents sur tous les modes de garde du territoire, de les aider dans leurs recherches et leurs démarches et de les accompagner dans le rôle de parents-employeurs.

Le Relais propose un bel espace de jeux et de socialisation qui favorise l'éveil et l'épanouissement du jeune public avant la grande étape de la scolarisation. **En cumulé, 3 107 enfants ont participé aux ateliers proposés par Aurélie et Isabelle, un record !**



Expo-photos sur les assistants maternels au RPE

Une nouvelle mission, la promotion du métier d'assistant maternel

Le territoire Roussillon Conflent ne fait pas exception aux statistiques nationales. Les assistants maternels sont de moins en moins nombreux avec le non-remplacement des départs en retraite. Il a été décidé en 2023 de soutenir et de faire la promotion du métier. Il développe des partenariats (Pôle emploi, mairie...) afin d'organiser des événements ou de créer des outils valorisant ce métier.

9 FRANCE SERVICES

Labellisée au 1^{er} janvier 2020, France Services Roussillon Conflent est un espace d'information, de services et d'accompagnement gratuit pour vous aider dans vos démarches administratives. Quatre agents composent ce service.



9.1. La fréquentation

Le nombre de visites en 2023 est en forte hausse (+15,94 %) : au total, le service a accueilli 7 942 personnes, contre 6 850 en 2022. Les personnes âgées de plus de 56 ans représentent plus de la moitié de la fréquentation (+60 %).

€ **35 256 €**

de subventions versées par l'Etat en 2023

Les rendez-vous pour un accompagnement spécifique

2023 : 6 647 visites | 2022 : 5 460 visites

Hausse de 21,7 % des rendez-vous et des accompagnements qui souligne que les usagers ont besoin d'un accompagnement personnalisé dans leurs démarches, soit par manque d'utilisation des outils numériques, soit par manque de connaissance de leurs droits.

Visites libres

2023 : 836 visites | 2022 : 865 visites

Une légère baisse de 3,3 % a été notée dans les visites libres, ce qui pourrait s'expliquer par une meilleure orientation des visiteurs vers des RDV/Accompagnements. Cette tendance montre que les usagers recherchent davantage de soutien structuré plutôt que de tenter de se débrouiller seuls.

Autres visites

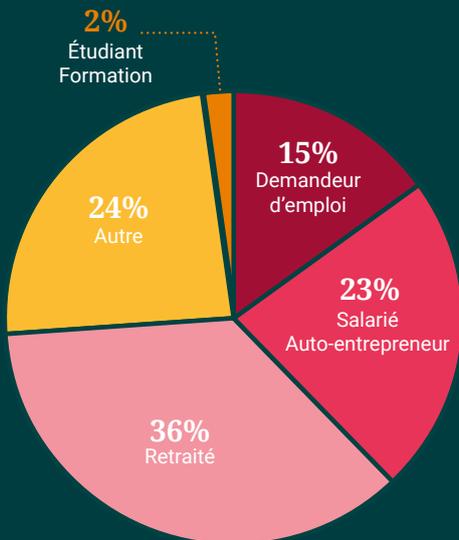
Demandes d'informations, orientation vers partenaires, prise de rendez-vous pour les partenaires, cours d'informatique, etc.

2023 : 459 visites | 2022 : 525 visites

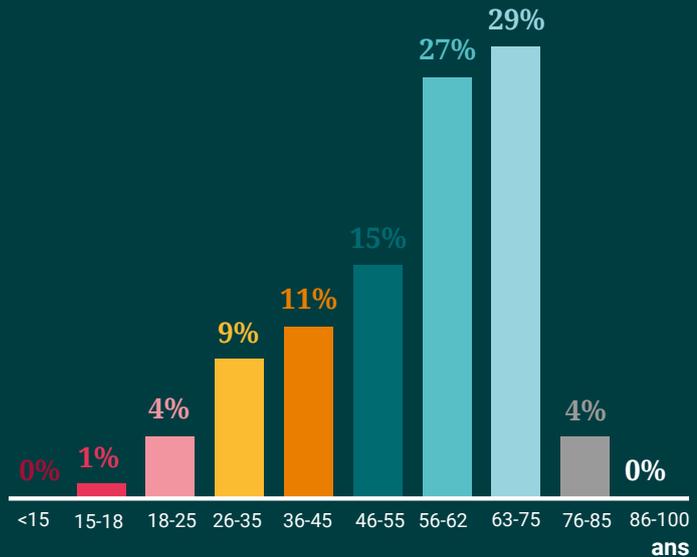
Une diminution de 12,6 % des visites dans la catégorie des « autres visites » en 2023 par rapport à 2022 peut être expliquée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la présence régulière des permanenciers des organismes partenaires a simplifié l'orientation des usagers vers ces structures. De plus, la prise de rendez-vous avec les partenaires a été facilitée. Enfin, l'absence d'un agent une partie de l'année a entraîné la suspension des cours informatiques. En 2022, 160 cours ont été dispensés, contre seulement 61 en 2023, contribuant ainsi à la baisse des visites dans cette catégorie.

PROFIL ET BESOINS DES USAGERS

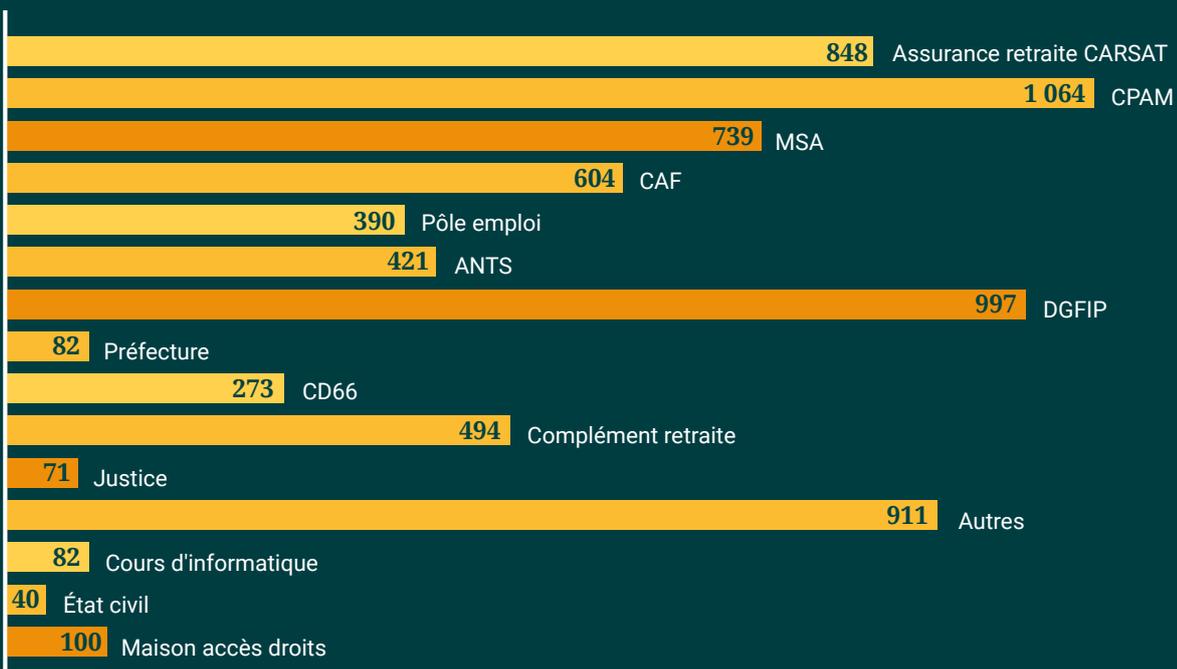
Statut



Catégorie d'âge



Objet de l'accompagnement sollicité



9.2. Améliorer la présence des services publics sur le territoire

Multiplier les partenaires

Pour améliorer la présence des services publics sur le territoire, un enjeu majeur réside dans le renforcement des partenariats. Consciente que la qualité du service rendu dépend d'une prise en charge rapide et d'une orientation efficace, l'équipe s'efforce de développer des projets transversaux en collaboration avec les partenaires.

Cette démarche partenariale a permis la mise en place de permanences dans les locaux, assurées par des institutions telles que la Caf, la MSA,

la DDFIP, la MLJ, le conciliateur de justice et le CIDFF (juriste et conseillère en insertion).

Il est important de souligner que recréer du lien entre les organismes publics et les habitants est une priorité. Développer ces permanences constitue donc un enjeu crucial pour le territoire, car cela permet non seulement de garantir un meilleur accès aux services publics, mais également de renforcer le sentiment de proximité et de confiance entre les institutions et les habitants.



Semaine des droits des femmes

Le 10 mars, à l'occasion de la Semaine internationale des droits des femmes, le Conseil départemental de l'accès au droit des Pyrénées-Orientales (CDAD), en collaboration avec France services, a organisé une conférence-débat dédiée aux droits des femmes dans les locaux de France services.

Cette initiative avait pour objectif d'offrir une information transversale et pertinente sur des thématiques cruciales telles que les violences, les cyber-violences et la séparation. Destinée à la fois aux professionnels de l'action sociale et au grand public, cette rencontre a été animée par plusieurs intervenants, dont le CIDFF, France Victimes 66, l'UDAF et un avocat du barreau des Pyrénées-Orientales.

Cette conférence-débat a constitué un moment privilégié d'information, de sensibilisation et de partage, contribuant ainsi à promouvoir et à défendre les droits des femmes.



Conférence-débat dédiée aux droits des femmes

10 | TOURISME

10.1. Renouvellement du Conseil d'exploitation du tourisme

Le Conseil d'exploitation réunit 8 conseillers communautaires et 7 représentants des acteurs socio-professionnels du tourisme. C'est un organe de concertation et de réflexion sur toutes les questions liées au développement du tourisme local. Il est présidé par Cristofol François (jusqu'au 16 octobre 2023) puis par Jacques Garsau suite à la désignation du nouveau collègue d'élus.

COLLÈGE DES ÉLUS

1	GARSAU Jacques	T	Millas
2	BOURNIOLE Frédéric	T	Bélesta
3	MARTINEZ Marie	T	Montalba le Château
4	BONACAZE Benoit	T	Prunet et Belpuig
5	BOTEBOL Claudine	T	Boule d'Amont
6	PARRILLA Jérôme	T	Ille sur Têt
7	BAPTISTE Florence	T	St Féliu d'Amont
8	AYMERICH Claude	T	Ille sur Têt
9	DRAGUÉ Céline	S	Glorianes
10	TRAFI Pascal	S	Bouleternère
11	BONMARTEL Jonathan	S	Rodès
12	SOLERE Jean-Claude	S	St Michel de Llotes
13	PAGES Caroline	S	Ille sur Têt
14	SILVESTRE Joseph	S	Corbère
15	COSTE Claude	S	Bouleternère
16	ESCALAIS VERGNETTES Nathalie	S	Millas

COLLÈGE DES SOCIO-PROFESSIONNELS

1	BAQUILLON Sigrid	T	Néfiach	Chambre d'hôtes
2	HUMBERT Valérie	T	St Michel de Llotes	Gîte touristique
3	PROD HOMME Pauline	T	Néfiach	Camping
4	ROBERT Camille	T	Ille sur Têt	Caviste vins et spiritueux
5	LOPEZ Bernard	T	Millas	Association
6	BUISAN Geoffrey	T	Ille sur Têt	Fabricant de vélo (Caminade)
7	REIG Jacqueline	T	Bouleternère	Production huile olive
8	VILLE Georgette	S	Ille sur Têt	Association
9	DEROLEZ Thierry	S	Ille sur Têt	Guide naturaliste (Naturails66)
10	KUTENI Tarek	S	Bélesta	Château-musée de Bélesta
11	BURTET Jérôme	S	Corbère	Association
12	BERTRAND Arthur	S	Bélesta	Vigneron (Clos de l'Oum)
13	HENRIQUES Laura	S	Millas	Vigneron (Domaine Força Réal)
14	HOCCART Emmanuel	S	Rodès	Guide de l'ermitage Domanova

10.2. Le budget annexe du service

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Charges à caractère général	19 830,88 €
Charges de personnel et frais assimilés	119 436,86 €
Atténuation de produit (taxe de séjour)	2 222,74 €
Autres charges de gestion courante (dont contribution Syndicat mixte Canigó Grand Site)	9,37 €
Opération d'ordre	2 113,05 €
TOTAL	143 612,90 €
RECETTES	
Taxe de séjour	37 060,82 €
Produit des services	4 181 €
Dotations et participations	148 213 €
Autres produits de gestion courante	1,37 €
TOTAL	189 456,19 €

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Immobilisations corporelles	4 608 €
TOTAL	4 608 €
RECETTES	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 112,05 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	28,03 €
TOTAL	2 141,08 €

10.3. L'accueil et l'information touristique

En 2023, l'Office de tourisme intercommunal (OTI) a été ouvert 235 jours et 7 jours sur 7 du 1^{er} juillet au 31 août. On constate une diminution de la fréquentation comparativement aux deux années précédentes. Fortes chaleurs estivales ou une évolution de comportement des touristes ? La fréquentation est également en baisse sur tous les sites touristiques du territoire (Orgues d'Ille, Prieuré de Serrabone, Musée de Bélesta, etc.).



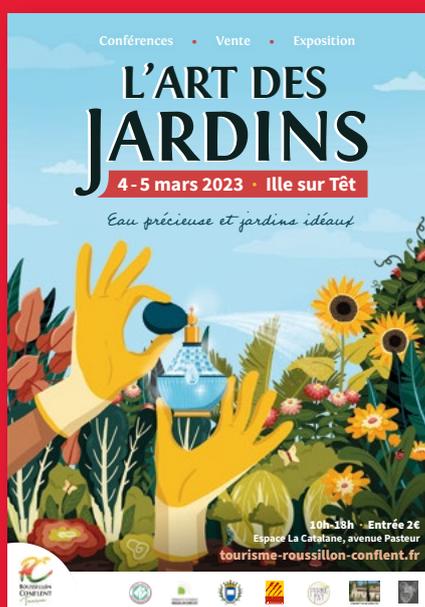
94%

des visiteurs sont satisfaits de l'accueil proposé

10.4. Les événements touristiques

21^e édition de L'Art des jardins

En 2023, le salon "Art des jardins" est toujours apprécié du public connaisseur, des exposants et pépiniéristes collectionneurs. Cependant, cet événement devient de plus en plus difficile à organiser. La recherche de professionnels respectant le cahier des charges du salon devient difficile et beaucoup de pépiniéristes ont fermé leur établissement durant la crise. Enfin, la baisse des moyens humains et financiers complexifie le maintien d'un bon fonctionnement de la manifestation. Une réflexion est à mener pour la poursuite de cet événement par l'Office de tourisme Roussillon Conflent qui par ailleurs dépend beaucoup de l'implication des bénévoles.



CHIFFRES CLÉS

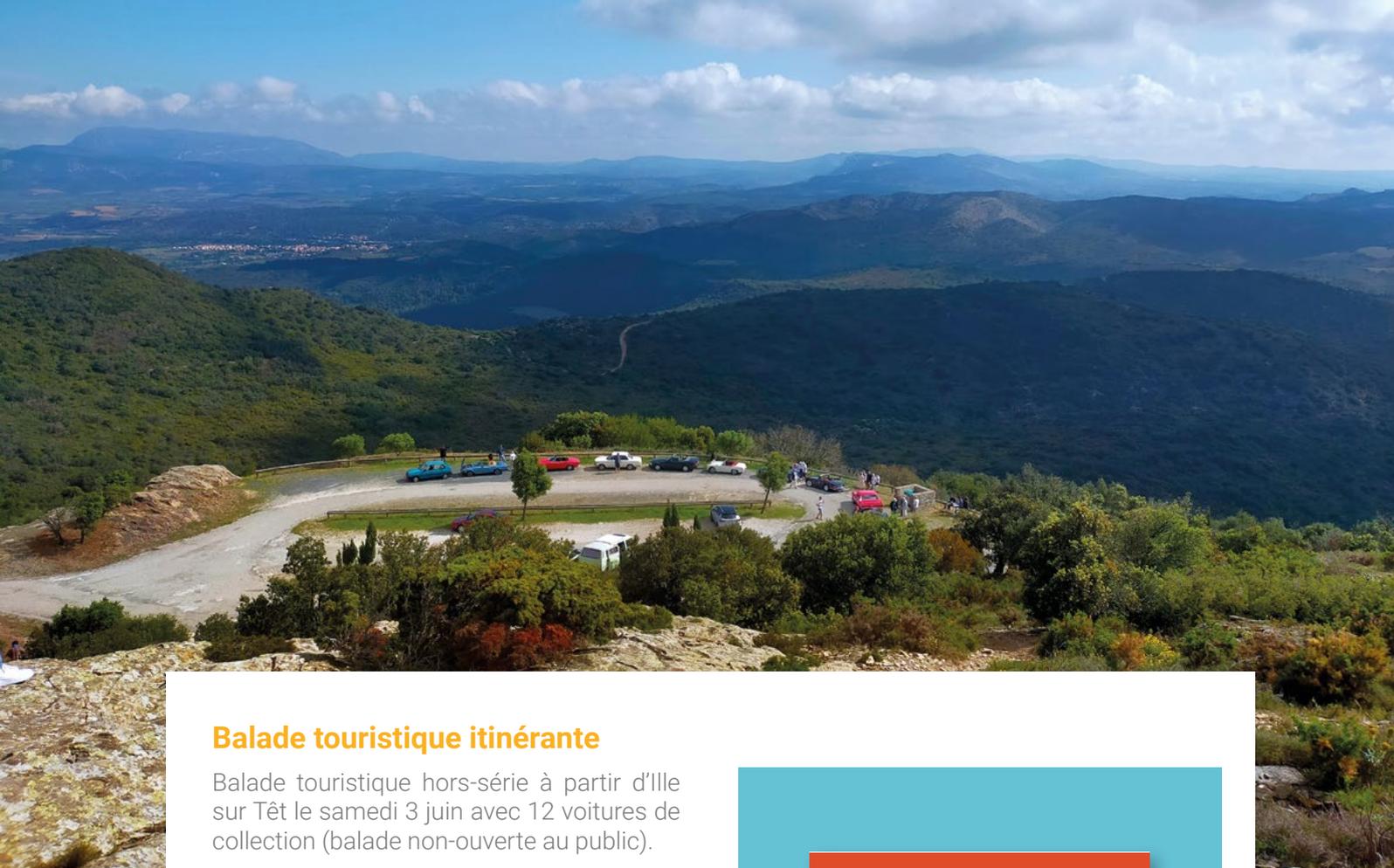
1 333 entrées payantes
soit +7.5% par rapport à 2022

1492 visiteurs
soit - 1,7 % par rapport à 2022

39 exposants
soit + 4 par rapport à 2022

Le Conseil départemental a contribué à son financement à hauteur de **2 000** euros.





Balade touristique itinérante

Balade touristique hors-série à partir d'Ille sur Têt le samedi 3 juin avec 12 voitures de collection (balade non-ouverte au public).

Au programme, les participants ont sillonné les routes de Roussillon Conflent, en passant dans 8 communes. Une balade d'une centaine de kilomètres, encadrée par deux voitures-balais pour la sécurité. Une 3^e édition appréciée par les collectionneurs.



BALADE TOURISTIQUE

- Balade en convoi de ~100km
- Visite culturelle
- Voitures jusqu'à 1990

Samedi 3 juin 2023

NOMBRE DE PLACES LIMITE

Renseignement et inscription au 04 68 57 99 00



Le groupe de participants pour la balade touristique, le samedi 3 juin 2023.

10.5. La communication et la promotion du territoire



Création des supports de communication

L'OTI a réalisé avec le service Communication de la Communauté de communes tous les outils de communication sur les supports web, les affiches, les insertions dans la presse.



Application du RGPD

Mise à jour des bulletins d'inscription des animations au regard du RGPD. Un référent est mis à disposition de la Communauté de communes par le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.



Relation presse et publications

L'espace presse réservé aux journalistes a été mis à jour sur le site internet. Les professionnels y trouvent les documents en libre téléchargement. Les documents traduits en Catalan sont envoyés au service presse de l'Agence de développement touristique (ADT) afin d'améliorer l'attractivité du territoire avec la clientèle de Catalogne sud.

En ce qui concerne les parutions, on note un encart promotionnel des sentiers dans le Guide spécial Balades dans les P-O.



La communication digitale

En 2023, l'activité sur les réseaux sociaux n'est pas très optimale. Par manque de moyens humains, le service a seulement communiqué sur 4 événements :

- Art des jardins : 6 publications
- Bourse d'échange - S^t Cyprien : 4 publications
- Salon de la randonnée - Toulouse : 5 publ.
- Balade touristique : 2 publications

10.6. Le développement touristique

Les actions mutualisées avec Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS)

Stratégie Grand Site Occitanie contrat 2023 - 2027 et Destination Canigó

Le 17 février à Rodès, signature de la convention-cadre précisant les modalités de partenariat entre le SMCGS, les communautés de communes Roussillon Conflent / Conflent Canigó / Haut Vallespir et l'Agence d'attractivité Amélie Haut-Vallespir País Catala.

Ce moment marque le coup d'envoi et l'engagement du programme d'actions mutualisées de l'année 2023 (impression du livre de marque « Destination Canigó », participation dans des salons touristiques, achats d'équipements...).



17 février 2023 - Signature de la convention-cadre

Du 31 mars au 2 avril : participation au 1^{er} Salon Occ'Ygene du tourisme, de la randonnée et des loisirs

Présence mutualisée avec les partenaires de la Destination Canigó. Trois agents (1 de Conflent Canigó et 1 de Roussillon Conflent et 1 de Haut Vallespir) ont tenu un stand regroupé sur celui de l'Agence de développement touristique 66. L'avantage de cette mutualisation est la réduction des coûts pour l'OTI (666,67 € au lieu de 2 000 €).

Les autres projets et participations collaboratifs :

- Élaboration d'un **fond de carte commun** du Canigó Grand site
- Réunions d'accompagnement des communes à la **création et à l'officialisation de sentiers de randonnée** : 14/02 Bouleternère – 15/06 Prades – 26/06 en visio
- Participation aux réunions relatives à la stratégie du **projet Activ' Vélo** (15/03 et 12/05)
- **La valorisation du piémont.** Création d'une carte des sentiers inscrits dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. 4 communes retenues pour notre territoire : Saint Féliu d'Amont, Corbère les Cabanes, Prunet et Belpuig, Boule d'Amont. L'OTI a identifié des offres (hébergements et restaurations) et les personnes ressources concernant certains éléments patrimoniaux : M. Sanchez (Hospice d'Ille) et M. Escape (historien). En plus de la carte, une page web indique les fiches de randonnée.

Représentation de l'OTI dans les réseaux et instances touristiques

- Le 27 janvier à Prades : 1^{re} rencontre du tourisme « Destination Conflent Canigo »
- Le 13 avril : Comité de destination avec Canigó Grand site
- Le 23 avril à Marcevol : EducTour, Grands sites Occitanie
- Le 26 avril à Saint-Cyprien : Bourse d'échange de documentation touristique
- Le 12 mai : Comité de destination avec Canigó Grand site
- Le 3 juin et 7 juillet : Réunions d'échanges avec le réseau des Offices de tourisme 66
- Le 6 juillet à Estoher : Comité de pilotage Destination Canigó
- Le 29 novembre à Amélie-les-Bains : Comité de destination

10.7. L'OTI au service des socio-professionnels

La coordination avec les acteurs locaux

Des groupes de travail se réunissent entre socio-professionnels et élus. Ils coordonnent l'action des acteurs du tourisme sur différentes thématiques (promotion de la nature, agrotourisme, etc.). En 2023, un seul groupe s'est réuni pour « l'animation du territoire », le 21 février. Il a permis la création d'un agenda collaboratif.

Dialogue régulier avec les socio-professionnels

L'OTI sensibilise les professionnels du secteur dans la montée en gamme de l'offre touristique proposée sur le territoire :

- À travers une démarche volontaire, les hébergeurs répondent à un cahier des charges (112 critères). Un classement est établi (catégories de 1 à 5 étoiles – valable 5 ans).
- Poursuite du déploiement du VIT (Votre information touristique). Cette plateforme permet aux hébergeurs de mettre à jour les informations utiles de leur location. Ils sont ainsi visibles sur le site **www.tourisme-roussillon-conflent.fr**

La taxe de séjour

Par délibération du 1^{er} mars 2023, le Conseil communautaire approuve la collecte de la taxe régionale pour le financement de la future ligne LGV Perpignan - Montpellier. Cette augmentation (+ 34 %) est effective à partir du 1^{er} janvier 2024.

11 FOURRIÈRE ANIMALE

11.1. Une délégation de service publique

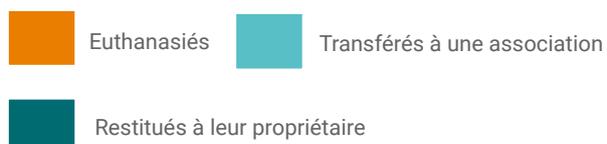
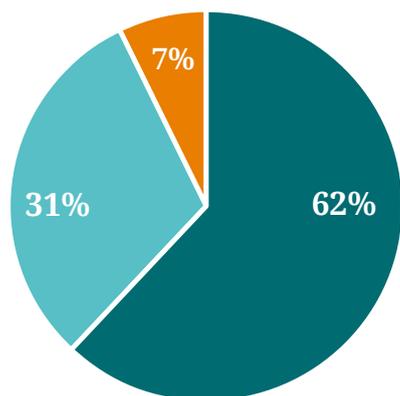
La compétence Fourrière animale est gérée en Délégation de service public (DSP). Elle recouvre la capture et le transport d'animaux ainsi que le ramassage des cadavres d'animaux.

La société SACPA est délégataire sur ces missions à l'exception des chats. Celle-ci est assurée par l'association « Une vie, un chat ». Pour mener à bien ses missions, la SACPA se rémunère sur le forfait à la DSP et les frais de fourrière payés par les usagers. Pour l'association « Une vie, un chat », sur un budget global de 34 700€ en 2023, la Communauté de communes participe à hauteur de 18 000€ (soit près de 52%).

11.2. La gestion de la divagation animale (hors chat)

En 2023, la SACPA recense **82 interventions** sur le territoire communautaire, principalement pour la capture et prise en charge.

Le devenir des animaux

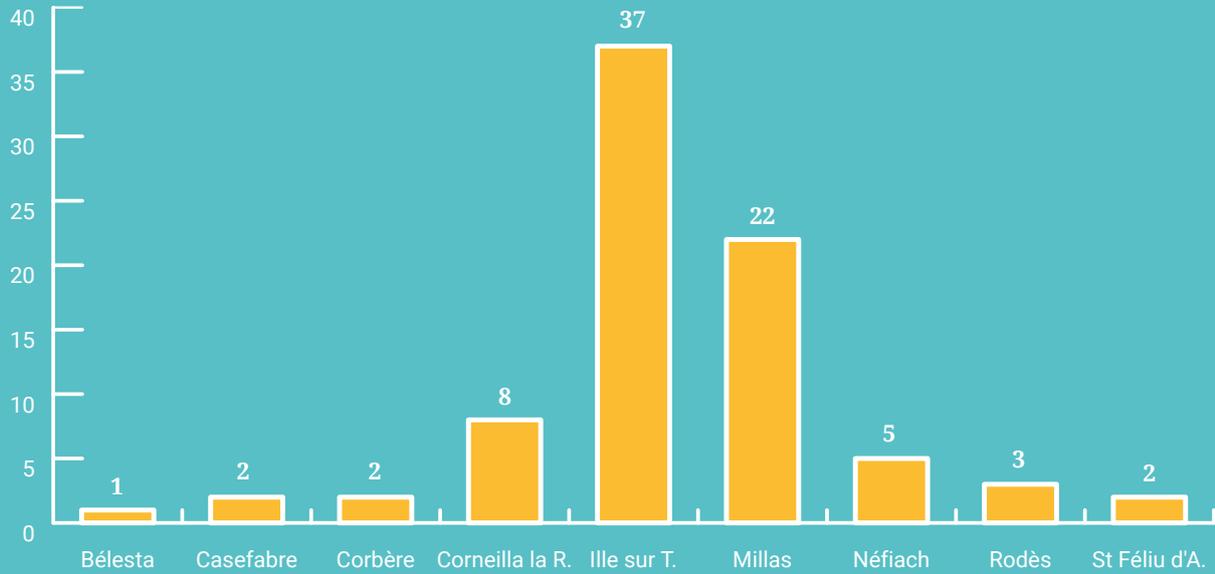


Durée moyenne de séjour

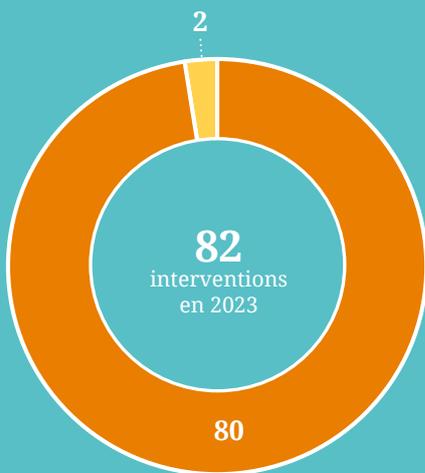
10 jours pour les animaux identifiés
23 jours pour les non-identifiés

INTERVENTIONS

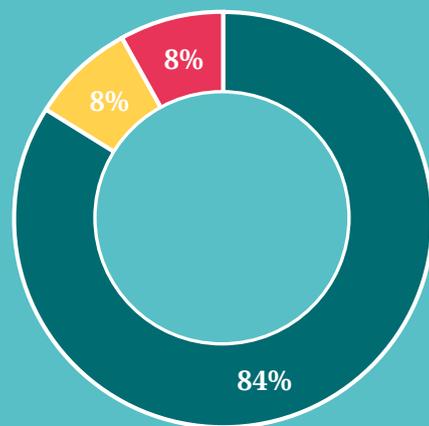
Répartition



Nombre d'interventions



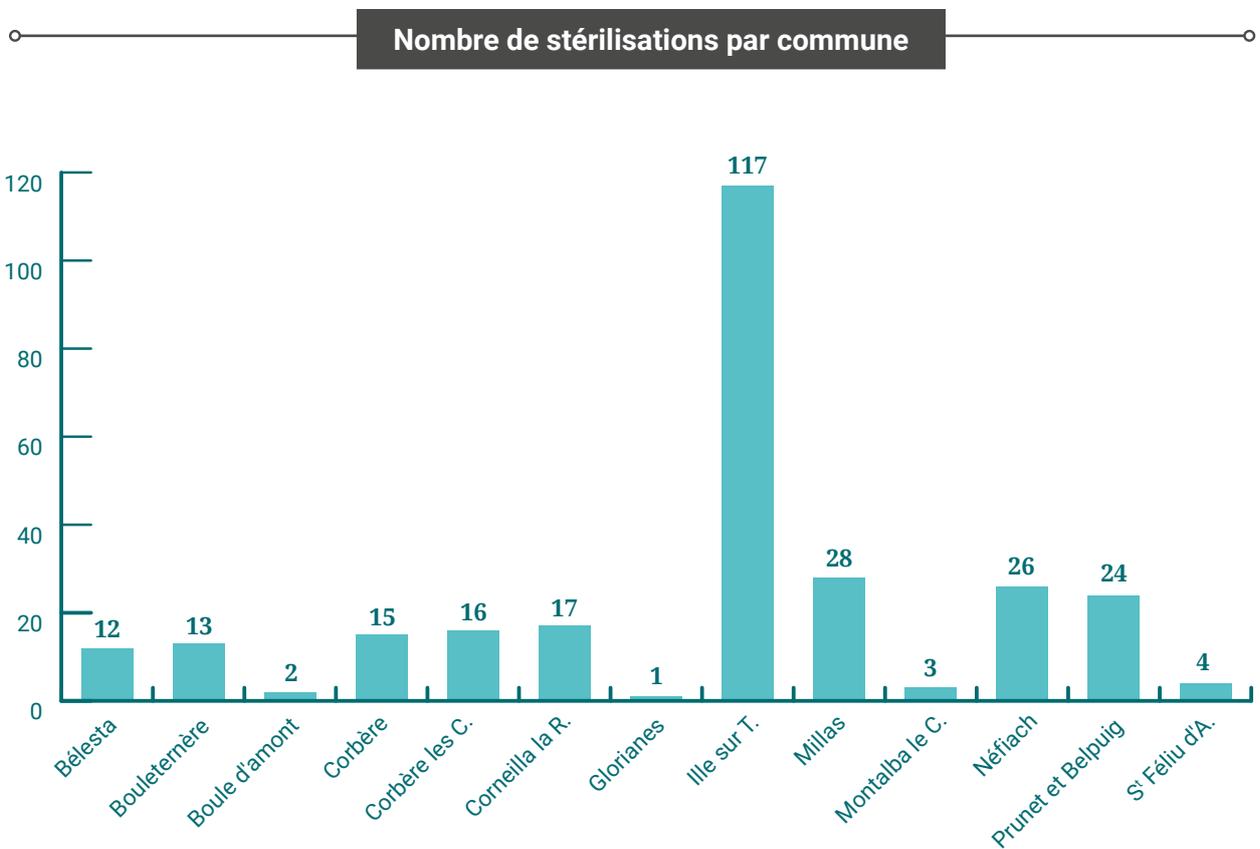
Taux de réussite





11.3. La gestion des chats

En 2023, l'association « Une Vie, Un Chat » a stérilisé 278 félins sur le territoire communautaire et a recueilli 200 chatons. De nombreux abandons ont vite saturé la capacité de refuge et des familles d'accueil.





Château-musée de la préhistoire à Bélesta

Suivez toute l'actualité de Roussillon Conflent !



roussillon-conflent.fr



Communauté de communes Roussillon Conflent



tourisme-roussillon-conflent.fr



Tourisme Roussillon Conflent

Directeur de la publication : *Marc Bianchini*

Conception, rédaction et réalisation graphique : *Service Communication Roussillon Conflent*

Illustrations : *Service Communication Roussillon Conflent - Flaticon.com - Freepik.com*

Photographies : *Service Communication Roussillon Conflent (couverture, p.10, 12, 15, 18, 24, 31, 32, 34, 35, 39, 44, 50, 21, 57, 58, 60, 62, 64, 67, 68, 71, 74, 75, 76, 77, 82) - Adobe stock (couverture, p.23, 24, 33, 48, 66, 76, 81) - E. Fondcave (p.30, 31, 42, 43).*

Impression : *Encre verte - Septembre 2024*



1, rue Michel Blanc BP 05 - 66130 Ille sur Têt
Tél. : 04.68.57.86.85 - Fax : 04.68.92.80.70

roussillon-conflent.fr

